



## FONCTION PUBLIQUE

# Relèvement du Smig à partir de janvier 2025



Le Conseil des ministres a adopté, le 8 novembre, le projet de décret fixant le montant du salaire minimum interprofessionnel garanti (Smig), qui passera de 50 400 à 70 400 FCFA à compter du 1er janvier 2025. Par ailleurs, le texte exige la mise à jour des dispositions des conventions collectives et des statuts particuliers des organismes publics qui prévoient des salaires inférieurs au nouveau Smig.

Pages 4-5

Les membres du Conseil des ministres

## CORRIDORS SOUS-RÉGIONAUX

### Le Congo inspire ses voisins



L'installation de l'un des sept péages en service/DR

À l'issue de la table ronde organisée à Brazzaville sur le thème « Concession long terme comme solution pour la gestion pérenne des corridors routiers », plusieurs pays dont la Centrafrique, le Tchad, le Gabon, le Cameroun et la RDC veulent s'inspirer de l'expérience congolaise. « Nous allons nous inspirer du modèle de construction et de gestion de la route nationale 1 du Congo pour l'exploitation des infrastructures routières de mon pays. Cela est aussi valable pour la gestion du corridor d'intégration », a déclaré le ministre centrafricain de l'Équipement et des Travaux publics, Éric Rekosse Kamot.

Page 8

## PONT ROUTE-RAIL BRAZZAVILLE/KINSHASA

### Les travaux vont démarrer dans un an

D'après le rapport que le ministre d'État chargé des Infrastructures et des Travaux publics de la République démocratique du Congo (RDC), Alexis Gisaro, a fait au président Denis Sassou N'Guesso, le 7 novembre à Brazzaville, les obstacles à la réalisation du projet de construction du pont route-rail sur le fleuve Congo ont été levés. « À partir du mois de janvier, un chronogramme très clair sera déployé. Les études et les négociations avaient été déjà faites de manière à ce que, dans une perspective d'une année, l'on procède à la pose de la première pierre », a indiqué le ministre d'État de la RDC.



Page 16

Alexis Gisaro

## HOMMAGE

### Henri Germain Yombo inhumé à Makoua

Après l'hommage qui lui a été rendu à l'esplanade du Palais des congrès de Brazzaville, en présence des membres du gouvernement, des musiciens et de nombreux acteurs culturels, Henri Germain

Yombo, dit Beethoven, promoteur de show-biz, décédé en France le 16 octobre, a été inhumé le 8 novembre à Makoua, dans le département de la Cuvette.

Page 9



## Éditorial

### Le samedi Mouamba

Page 2

## ÉDITORIAL

## Le samedi Mouamba

Dans plusieurs localités du Congo, le premier samedi du mois donne lieu à des opérations de salubrité publique, et les commerces ouvrent un peu plus tard que d'habitude du fait de l'implication de leurs tenanciers dans l'assainissement de leur périmètre d'activités.

Même si la mobilisation ne se déroule pas toute la journée, le respect de cette directive que l'on doit à l'ancien Premier ministre, le regretté Clément Mouamba, a démontré de manière significative son utilité.

La pression démographique et ses effets multiples, notamment la concentration de la population dans les cités, mériterait qu'y soient adjointes des mesures d'accompagnement adéquates. Parmi celles-ci, le ramassage des ordures ménagères, le désherbage des jardins publics mais aussi des arrière-cours de nombreux établissements qui n'offrent pas souvent le bon exemple.

Rappelons cependant que ce processus a beau poursuivre son petit bonhomme de chemin, la réussite est encore loin d'être atteinte.

À Brazzaville les caniveaux obstrués par toutes sortes d'objets usagés témoignent de l'immensité de la tâche qu'il reste à accomplir. Le fait que les débris rassemblés par un bon balayage ne soient pas dégagés limite toute ambition légitime de purifier notre cadre de vie.

Et tant que les mairies ne se doteront pas des équipements nécessaires pour accomplir leurs missions, le samedi Mouamba, salutaire en tous points de vue, aura toujours du plomb dans l'aile.

Les Dépêches de Brazzaville

## COMMÉMORATION

## Le MCDDI se souvient de son fondateur 15 ans après sa disparition

Quinze ans jour pour jour que disparaissait, le 13 novembre 2009, Bernard Bakana Kolelas, président fondateur du Mouvement congolais pour la démocratie et le développement intégral (MCDDI). Les militants et sympathisants de ce parti se souviennent de l'héritage et de la vision de cette grande figure de la politique congolaise.

Dans un message adressé le 8 novembre à l'occasion du 15<sup>e</sup> anniversaire de la disparition du fondateur du MCDDI, son président, Euloge Landry Kolelas, a lancé un vibrant appel aux femmes et hommes attachés aux valeurs prônées par le patriarche Bernard Bakana Kolelas, et particulièrement les Kolélistes, à rejoindre la maison commune pour la pérennité de ses idéaux.

« Chacun de nous est appelé à vivre une goutte de temps ici sur terre et partir ensuite vers d'autres dimensions, d'autres univers sûrement. Ce laps de temps dont Dieu nous fait grâce de vivre, nous devons le transformer en quelque chose de bénéfique et de meilleure pour nous-mêmes, mais également pour les autres », a-t-il souligné.

Il a, par ailleurs, exhorté la classe politique congolaise à ramener l'homme au centre de son action. « Le respect de la vie et le bonheur du peuple congolais doivent nous guider. A notre jeunesse, je demande l'abandon de la violence sous quelque forme que ce soit. Le Congo est un héritage commun, nous



Le président du MCDDI, Euloge Landry Kolelas, lisant la déclaration/DR

devons le transmettre, à notre tour, aux générations futures, unies, préservées, embellies et mises en valeur », a déclaré le président du MCDDI.

Invitant par la même occasion les militants et sympathisants à bien vouloir lui rendre un grand hommage, le 13 novembre 2024, partout où qu'ils se trouvent, Euloge Landry Kolelas a rappelé les circonstances du retour au Congo du fondateur du MCDDI après huit années d'exil.

« Nous sommes donc rentrés au pays pour contribuer à la consolidation de la paix, de l'entente et de la réconciliation

nationale, pour le développement harmonieux de notre pays. Le temps qui me reste, nous devons le consacrer à œuvrer pour les fondements solides de la démocratie et de la paix au Congo », a-t-il précisé, citant le fondateur du parti. Le MCDDI, expression de l'action politique d'inspiration chrétienne, a été créé le 3 août 1989 par feu Bernard Bakana Kolelas. Les idées fondamentales qui guident son action indiquent que le pouvoir vient de Dieu par le peuple qui est la source de la souveraineté.

Guy-Gervais Kitina

Les Dépêches de Brazzaville, Le Courrier de Kinshasa, Les Dépêches du Bassin du Congo sont des publications de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)  
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

## DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse  
Conseillère de direction : Raïssa Angombo

## RÉDACTIONS

Direction des rédactions : Émile Gankama  
Assistante : Leslie Kanga  
Photothèque : Sandra Ignamout

## RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédaction en chef : Guy-Gervais Kitina,  
Rédacteurs en chef délégués : Christian Brice Elion, Rominique Nerplat Makaya  
Grand reporter : Nestor N'Gampoula  
Service Société : Guillaume Ondzé (chef de service), Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko  
Service Politique : Parfait Wilfried Douniama (chef de service), Jean Jacques Koubemba, Firmin Oyé  
Service Économie : Fiacre Kombo (chef de service), Lopelle Mboussa Gassia, Gloria Imelda Lossilé  
Service Afrique/Monde : Yvette Reine Nzaba (cheffe de service), Rock Ngassakys  
Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Rosalie Bindika, Merveille Jessica Atipo  
Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rude Ngoma

## LES DÉPÊCHES DU BASSIN DU CONGO :

Rédacteur en chef délégué : Quentin Loubou Durlly Emilia Gankama (cheffe de service)

## RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Chef d'agence : Victor Dosseh  
Rédacteur en chef : Faustin Akono  
Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara  
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat - Immeuble Les Palmiers.  
Tél. (+242) 06 963 31 34

## RÉDACTION DE KINSHASA

Direction de l'Agence : Ange Pongault  
Chef d'agence : Nana Londole  
Rédacteur en chef : Jules Tambwe Itagali  
Coordonnateur : Alain Diasso  
Rédaction : Laurent Essolomwa, Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi, Nioni Masela, Martin Enyimo  
Comptabilité, administration, ventes : Lukombo, Blandine Kapinga, Jean Lesly Goga  
Bureau de Kinshasa : 4, avenue du Port - Immeuble Forescom commune de Kinshasa Gombé/Kinshasa - RDC - /Tél. (+243) 015 166 200

## SECRETARIAT DE REDACTION

Secrétariat général de rédaction : Gerry Gérard Mangondo  
Chef de service : Clotilde Ibara  
Arnaud Bienvenu Zodialo, Norbert Biembedi, François Ansi

## PAO - MAQUETTE

Chef de service PAO : Eudes Banzouzi  
Chef de service : Cyriaque Brice Zoba  
Mesmin Boussa, Stanislas Okassou, Toussaint Edgard Ibara, Jeff Tamaff

## INTERNATIONAL

Direction : Bénédicte de Capèle  
Adjoint à la direction : Christian Balende

Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong, Marie-Alfred Ngoma,  
Bureau de Bruxelles : Dani Ndungidi, Adrienne Londole

## ADMINISTRATION - FINANCES

Direction : Kiobi Abira  
Assistant à la direction : Bermely Ngayouli, Emeline Loubayi  
Chef de service RHC : Vesna Mangondza, Martial Mombongo, Armelle Mounzeo  
Chef de service Audit : Arcade Bikondi, ,  
Chef de service Comptabilité : Wilfrid Meyal  
Itoua Ossinga, Mbossa Viny

## PUBLICITÉ ET DIFFUSION

Coordination, Relations publiques : Mildred Moukenga  
Chef de service publicité : Rodrigue Ongagna  
Hortensia Olabouré, Marina Zodialho, Sylvie Addhas, Mibelle Okollo  
Chef de service diffusion : Guylin Ngossima  
Brice Tsébé, Irin Maouakani, Christian Nzoulani, Bob Sorel Moubelé Ngono

## COMMUNICATION ET EVENEMENTIEL

Direction : Guillaume Pigasse  
Secrétariat : Presly Raëlle Mouanga Kibhat

## LOGISTIQUE ET SECURITE

Direction : Gérard Ebami Sala  
Adjoint à la direction : Elvy Bombete  
Coordonnateur :  
Rachyd Badila (Chef), Jules César Olebi, Siméon Ntsayoulo, Jean Bruno Ndokagna

## INFORMATIQUE ET NOUVEAUX MEDIAS

Direction : Emmanuel Mbengué  
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou  
Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate

Mbenguet Okandze (chef de service), Myck Mienet Mehdi, Narcisse Ofoulou Tsamaka, Darel Ongara.

## LIBRAIRIE LES MANGUIERS

Responsable : Émilie Moundako Éyala  
Eustel Chrispain Stevy Oba, Nely Carole Biantomba, Epiphanie Mozali  
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville

## MUSEE GALERIE DU BASSIN DU CONGO

Responsable : Maurin Jonathan Mobassi  
Astrid Balimba, Magloire Nzonzi, Brice Bakouma

## CENTRE DE REFLEXION SUR

## L'INTEGRATION REGIONALE

Direction : Emmanuel Mbengué

## ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale  
www.lesdepechesdebrazzaville.com  
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo . Tél.: (+242) 06 895 06 64  
Email : regie@lesdepechesdebrazzaville.fr

Président : Jean-Paul Pigasse

Directrice générale : Bénédicte de Capèle  
Secrétaire général : Ange Pongault

\*Journal imprimé dans les presses de l'Imprimerie Nouvelle du Congo, 4 rue des Galois, ZI Mpila, Brazzaville, République du Congo. Tél. +242 05 200 6565,  
eMail : contact@inc-sa.com,  
site Internet www.inc-sa.com

## CONSEIL CONSULTATIF DE LA FEMME

## Une étude pour comprendre les causes des blocages de l'égalité des sexes

Le secrétariat exécutif permanent du Conseil consultatif de la femme a organisé, le 8 novembre à Brazzaville, l'atelier de restitution de l'étude sur « Les causes de la persistance des blocages à la mise en œuvre effective de l'égalité entre l'homme et la femme, y compris les dispositions légales/réglementaires discriminatoires à l'égard des femmes en République du Congo ».

L'atelier s'est tenu dans la salle de réunion du Fonds des Nations unies pour la population (Fnuap) et a réuni plusieurs femmes ainsi que des acteurs de la société civile évoluant dans divers secteurs. A en croire le consultant, Dr Etanislav Ngodi, l'étude s'appuie sur l'objectif du développement durable 5 qui promeut l'égalité entre les sexes, notamment travailler à atteindre l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles. 1295 ménages issus de tous les départements du Congo ont été concernés et ciblés par cette étude.

Le consultant a expliqué que l'étude s'est concentrée sur la collecte d'informations riches et approfondies à partir de la revue documentaire. « Les principales sources des données primaires et secondaires sont issues des entretiens avec les personnes ressources. Des focus groupes de discussion regroupant une dizaine de participants ont été organisés. Un questionnaire a été administré auprès de ceux de plus de 18 ans et des personnes ressources, membres



des institutions », a-t-il indiqué. Cette étude a bénéficié d'un appui financier et technique du Fnuap. Elle a été menée par des spécialistes ainsi que des personnes ressources des villes et villages qui ont été touchés. Selon la représentante du Fnuap en République du Congo, Daniele Landry Mugengana, les résultats vont renforcer, sans nul doute, les différentes initiatives et politiques allant dans le sens de promouvoir l'égalité entre

l'homme et la femme. « Votre engagement va contribuer à mieux comprendre la pluralité et la complexité des pesanteurs qui continuent à bloquer la mise en œuvre de l'égalité de sexes. Le système des Nations unies au Congo avec toutes ses agences spécialisées se préoccupent des droits humains avec un focus sur les femmes et les filles », explique-t-elle.

La secrétaire exécutive permanente du Conseil consultatif de

la femme, Antoinette Kebi, a indiqué que cette étude a eu pour objectif de cerner les causes et les dimensions de la persistance des blocages à la mise en œuvre effective de l'égalité entre l'homme et la femme au Congo. « Par ce travail, nous espérons non seulement faire un état des lieux, mais aussi obtenir suffisamment de la matière à soumettre à l'assemblée générale du Conseil consultatif de la Femme sur la situa-

tion actuelle de l'égalité entre l'homme et la femme dans notre pays. Le Conseil consultatif de la femme voudrait, à travers cette modeste contribution, apporter sa pierre à l'édification d'une société plus inclusive, dans laquelle chacun peut réaliser son potentiel sans entrave », a-t-elle fait savoir.

Il faut noter que la validation de cette étude est l'aboutissement de six mois de recherche, d'analyse, de réflexion. Elle combine et présente les inégalités, leurs causes tout en facilitant la compréhension des mécanismes profonds qui les entretiennent depuis plusieurs décennies.

En rappel, le Conseil consultatif de la femme est une structure instituée par la Constitution de la République du Congo adoptée le 25 octobre 2015. Sa mission principale consiste à émettre des avis au président de la République sur les questions liées à la condition de la femme et faire des suggestions visant à promouvoir son intégration au développement.

Rude Ngoma

## LE FAIT DU JOUR

## Léon Bemba

Cher Aîné. Nos chemins se sont croisés à l'Université Marien-Ngouabi au début des années 1990. Tu enseignais le « Secrétariat de rédaction » au département des Sciences et techniques de la communication (STC) de la Faculté des lettres, arts et sciences humaines-Flash- (les arts ne figuraient pas encore dans le programme de cet établissement alors abrégé FLSH). Je suis orienté en journalisme et donc ton étudiant jusqu'à la fin du cycle de licence.

Comment loger un article dans l'espace qui lui est dédié dans le journal ? Comment l'écourter quand il est jugé trop long ? Comment l'animer par un graphique, une photo ? Comment trouver un titre qui valorise la nouvelle, attire les regards et incite à la lecture ? Enfin, et ce n'est pas tout, comment faire partie d'une équipe rédactionnelle en accomplissant sa part de job ? Un peu de tous ces arguments constituait la matière à laquelle, à l'instar de tes collègues enseignants, tu étais attaché.

Un jour de 2011, bien longtemps après ma sortie, tu es venu aux Dépêches

de Brazzaville m'entretenir sur divers sujets. Tu avais récupéré de la documentation pour tes recherches. Et tu me demandais de te suppléer dans ton enseignement, ton cours étant désormais intitulé « Pratique des genres de l'information et du commentaire ». Il t'a fallu insister longuement pour que je m'engage, à mon corps défendant, je dois le dire, dans cette aventure.

Et nous avons eu bien d'autres échanges, entre autres, sur le métier de journaliste, le nôtre ; sur la vie de la nation aussi. Tu avais été candidat de ton parti, le Parti congolais du travail, certainement aussi « indépendant » aux élections législatives ou locales dans une des circonscriptions du département du Pool, sans doute à Mindouli. Si cette bataille n'avait pas été couronnée de succès, tu as néanmoins occupé des fonctions importantes dans le pays.

Mais revenons à nos péripéties universitaires. « Médias et pouvoir politique au Congo Brazzaville, des origines à nos jours », ton ouvrage paru chez L'Harmattan, en 2014, que j'imagi-



nais en partie puisé dans ta thèse de doctorat m'a beaucoup inspiré quand mon tour est arrivé de sauter le pas. L'abondante production des Dépêches de Brazzaville t'a beaucoup servi dans ton travail de recherche comme en témoigne son référencement dans ce livre.

Tu m'en avais remis un exemplaire accompagné d'une touchante dédicace : « Mon cher Émile, je suis très heureux

que tu diriges l'action au quotidien de notre meilleur journal... tu as beaucoup de chance. Continue à la saisir ».

Historien à la base, tu as retracé la participation du Congo, ton pays, à la Première Guerre mondiale, dans un autre ouvrage fort documenté publié en 2013, aux Editions les Manguiers, et qui fut présenté devant un public constitué de chefs d'Etat, le 14 novembre 2018, aux Invalides à Paris. Quoi encore, cher Aîné ? Oui, une toute dernière indication : le 26 octobre, ta photo en illustration de ce « Fait du jour » a été transférée sur mon compte WhatsApp avec un message annonçant la triste nouvelle de ta disparition. Je la trouve représentative de ton caractère : calme !

C'était quelques jours seulement après le départ pour l'éternité de ton collègue en STC, le doyen Gaston Loubaki, que tout Bayardelle étudiant adulait... Autant dire que les souvenirs de ces moments d'émulation remontent avec émotion dans ma mémoire.

Adieu les bosseurs !

Gankama N'Siah

## COMPTE RENDU DU CONSEIL DES MINISTRES DU 8 NOVEMBRE 2024

Le Conseil des ministres s'est réuni le vendredi 8 novembre 2024 au Palais du peuple, sous la très haute autorité de son excellence, M. Denis Sassou N'Gusso, président de la République, chef de l'Etat.

Quinze affaires étaient inscrites à son ordre du jour, soit :

- Un projet de loi et un projet de décret au titre du ministère de la Fonction publique, du Travail et de la Sécurité sociale ;
- Un projet de loi au titre du ministère du Contrôle d'Etat, de la Qualité du service public et de la Lutte contre les antivaleurs ;
- Deux projets de loi au titre du ministère de la Justice, des Droits humains et de la Promotion des peuples autochtones ;
- Un projet de loi au titre du ministère des Zones économiques spéciales et de la Diversification économique ;
- Cinq projets de décret au titre du ministère des Affaires foncières et du Domaine public, chargé des relations avec le Parlement ;
- Trois communications aux titres respectifs du ministère du Plan, de la Statistique et de l'Intégration régionale, du ministère de la Coopération internationale et de la Promotion des partenariats public-privé et, enfin, du ministère du Budget, des Comptes publics et du Portefeuille public ;
- Des nominations.

### I/- Ministère de la Fonction publique, du Travail et de la Sécurité sociale

Invité par le président de la République à prendre la parole, M. Firmin Ayessa, ministre d'Etat, ministre de la Fonction publique, du Travail et de la Sécurité sociale, a soumis deux textes à l'examen des membres du Conseil des ministres.

Le premier est un projet de loi fixant l'âge d'admission à la retraite des travailleurs relevant du code du travail.

Le projet présenté a pour objectif, comme pour les agents publics, de fixer l'âge d'admission à la retraite des travailleurs relevant du code du travail. Il s'agit de permettre à nos compatriotes, recrutés de plus en plus tardivement, de travailler plus longtemps, afin de bénéficier d'une pension normale de retraite. La réforme, validée par la Commission nationale consultative du travail lors de sa session ordinaire du 18 juillet 2024, permettra aux entreprises du secteur privé de profiter plus longtemps des cadres expérimentés.

Le texte, qui abroge l'article 4 de la loi n°22-2010 du 10 décembre 2010 fixant l'âge d'admission à la retraite des travailleurs relevant du code du travail, fixe désormais l'âge d'admission à la retraite, selon les catégories de travailleurs, ainsi qu'il suit :

- 60 ans pour les manœuvres, les ouvriers et les autres travailleurs assimilés ;
- 63 ans pour les agents de maîtrise ;
- 65 ans pour les cadres ;
- 70 ans pour les cadres hors catégorie.

Le projet de loi prévoit également la possibilité pour tout travailleur ayant cotisé pendant une durée requise pour bénéficier d'une pension normale, de prendre une retraite anticipée. Cette possibilité de retraite anticipée se présente ainsi qu'il suit :

- 57 ans pour les manœuvres, les ouvriers et les autres travailleurs assimilés ;
- 60 ans pour les agents de maîtrise ;
- 63 ans pour les cadres ;
- 65 ans pour les cadres hors catégorie.

D'autre part, le texte prévoit que la durée de prolongation d'activité, accordée par le ministre en charge du Travail, ne peut dépasser deux ans.

Après examen et discussion, le Conseil des ministres a approuvé le projet de loi fixant l'âge d'admission à la retraite des travailleurs relevant du code du travail. Il sera transmis au Parlement pour examen et adoption.

Poursuivant son propos, le ministre d'Etat Ayessa a présenté au Conseil un projet de décret fixant le montant du salaire minimum interprofessionnel garanti (Smig). Fruit d'un processus de négociations et discussions engagé par les partenaires sociaux et le gouvernement depuis une dizaine d'années et fondé sur la nécessité de relever le montant du salaire minimum, le projet de décret abroge le décret du 21 décembre 2008 qui fixait le Smig à 50 400 frs CFA par mois.

Le Smig est désormais fixé à 70 400 frs CFA par mois à compter du 1er janvier 2025. Le texte oblige également à mettre à jour les dispositions des conventions collectives et des statuts particuliers des organismes publics qui prévoient des salaires inférieurs à 70 400 frs CFA par mois.

Après examen et discussion, le Conseil des ministres a adopté le projet de décret fixant le montant du Smig).

II/- Ministère du Contrôle d'Etat, de la Qualité du service public et de la Lutte contre les antivaleurs

Invité à son tour par le président de la République à prendre la parole, M. Jean Rosaire Ibara, ministre du Contrôle d'Etat, de la Qualité du service public et de la Lutte contre les antivaleurs, a soumis à l'examen du Conseil des ministres un projet de loi relatif aux inspections effectuées par l'administration publique auprès des établissements publics et organismes publics et privés. Il faut noter que la

réalisation de ces inspections doit s'aligner sur le nouveau cadre orienté performance de l'action publique. Il s'agit de s'assurer de la régularité juridique des dites inspections. Le texte, qui fixe les principes fondamentaux du processus d'inspection, a pour objet de fixer les modalités de mise en œuvre et les compétences dévolues aux organes d'inspection dans les structures concernées.

Le projet fixe, entre autres, les droits et devoirs des administrations chargées des inspections ; définit les outils, les procédures et la méthodologie à suivre ; énonce les éléments constitutifs des infractions ; prévoit la périodicité des missions d'inspection, etc.

Enfin, il est prévu la mise à jour du décret modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°2022-1855 du 12 octobre 2022 fixant la liste des inspections légales et autorisées, ainsi que les organes responsables auprès des entreprises privées.

Après examen et discussion, le Conseil des ministres a approuvé le projet de loi relatif aux inspections effectuées par l'administration publique auprès des établissements publics et organismes publics et privés. Il sera transmis au Parlement pour examen et adoption.

### III/- Ministère de la Justice, des Droits humains et de la Promotion des peuples autochtones

Invité par le chef de l'Etat à prendre la parole, M. Aimé Ange Wilfrid Bininga, ministre de la Justice, des Droits humains et de la Promotion des peuples autochtones, a soumis à la sagacité des membres du Conseil deux projets de loi.

Le premier texte est un projet de loi fixant les modalités de cessation de fonctions des magistrats placés hors convention.

Au terme des alinéas 3 et 4 de l'article 171 de la Constitution, le Premier président de la Cour suprême, le procureur général, le vice-président et le premier avocat général sont placés magistrats hors convention.

L'alinéa 3 dispose que la loi fixe les modalités de cessation des fonctions des magistrats hors convention. Le projet de loi fixe l'âge d'admission à la retraite des magistrats hors convention à 70 ans. Cependant, en cas de nécessité, le président de la République, président du Conseil supérieur de la magistrature, peut d'office, ou sur le rapport du ministre de la Justice, proroger l'âge de départ à la retraite d'un magistrat hors convention.

Le projet prévoit également les autres modalités de cessation de fonctions des magistrats hors convention, notamment la démission, le départ volontaire à la retraite, les maladies invalidantes et les cas de sanctions disciplinaires.

Après examen et discussion, le Conseil des ministres a approuvé le projet de loi fixant les modalités de cessation de fonctions des magistrats placés hors convention. Il sera transmis au Parlement pour examen et adoption.

Poursuivant son propos, le ministre Bininga a soumis à l'examen du Conseil un projet de loi modifiant l'article 45 de la loi n° 15-33 du 15 avril 1999 modifiant certaines dispositions de la loi n°023-92 du 20 août 1992 portant statut de la magistrature. La loi du 16 août 2022 portant statut général de la fonction publique a relevé l'âge d'admission à la retraite des agents civils de l'Etat de 65 à 70 ans pour les cadres placés hors catégorie, de 60 à 65 ans pour les fonctionnaires de la catégorie II et de 57 à 60 ans pour les fonctionnaires de la catégorie III.

Dans ce cadre, le projet soumis ce jour à l'examen du Conseil a pour objet d'harmoniser les règles d'admission à la retraite des magistrats avec les nouvelles dispositions édictées par le statut général de la fonction publique. Le projet fixe l'âge d'admission à la retraite des magistrats de 2e grade, 2e groupe et de 1er grade, 2e groupe, à 68 ans et, pour les magistrats de la catégorie hors hiérarchie à 69 ans.

Ces nouvelles dispositions auront l'avantage d'apporter une solution au problème récurrent du déficit des magistrats dans certaines juridictions, pour cause de départ à la retraite et faire bénéficier aux membres des cours et tribunaux de l'expérience professionnelle des magistrats plus anciens.

Après examen et discussion, le Conseil des ministres a approuvé le projet de loi modifiant l'article 45 de la loi n° 15-33 du 15 avril 1999 modifiant certaines dispositions de la loi n°023-92 du 20 août 1992 portant statut de la magistrature. Il sera transmis au Parlement pour examen et adoption.

### IV/- Ministère des Zones économiques spéciales et de la Diversification économique

Invité par la président de la République à prendre la parole, M. Jean-Marc Thystère Tchicaya, ministre des Zones économiques spéciales et de la Diversification économique, a soumis à l'examen du Conseil un projet de loi relatif à la création des zones économiques spéciales, à leur régime fiscal et douanier et à leur organisation. Organisé par la loi n°24-2017 du 9 juin 2017, texte suivi par la loi n°2-2021 du 21 janvier 2021 modifiant et complétant la loi précitée, le cadre juridique

régissant les zones économiques spéciales a fait l'objet d'une évaluation ; cette évaluation a permis de constater l'inadéquation des textes au regard des pratiques en usage dans d'autres pays africains.

Cette évaluation a permis de dégager quelques recettes pour diversifier notre économie, dépendant en grande partie de ressources naturelles et fixer les objectifs suivants : attirer les investissements directs étrangers, créer de la valeur ajoutée par la transformation totale des matières premières dans notre pays ; d'innover dans les technologies de pointe ; de favoriser l'éclosion des très petites, petites et moyennes entreprises locales ; d'améliorer la balance des importations ; etc. Ces grandes lignes et ces objectifs ont donc été repris dans le projet de loi soumis à la réflexion du Conseil.

Après examen et discussion, le Conseil des ministres a approuvé le projet de loi relatif à la création des zones économiques spéciales, à leur régime fiscal et douanier et à leur organisation. Il sera transmis au Parlement pour examen et adoption.

#### **V/- Ministère des Affaires foncières et du Domaine public, chargé des relations avec le Parlement**

Amené à prendre la parole à l'invitation du président de la République, M. Pierre Mabilia, ministre d'Etat, ministre des Affaires foncières et du Domaine public, chargé des relations avec le Parlement, a soumis cinq textes à l'examen du Conseil des ministres.

Les deux premières séries de projets de décret concernent la société civile immobilière Moka. Elle sollicite le déclassement et la cession de la propriété immobilière bâtie du domaine public de l'Etat, cadastrée : section R, bloc 20, parcelle 9, centre-ville, arrondissement n°3 Poto-Poto, commune de Brazzaville, située au lieu-dit hôtel Cosmos, avec pour volonté de maintenir la vocation des lieux et d'y bâtir un hôtel de haut standing.

Les deux autres projets de décret concernant la SCI Cosmos portent déclassement et cession à titre onéreux de la propriété immobilière bâtie du domaine privé de l'Etat, cadastrée section R, bloc 16, parcelle 1, 1 ter et 2 et bloc 26 et 27, parcelles 1, 3, 4 et 5, centre-ville, arrondissement n°3 Poto-Poto, commune de Brazzaville, au lieu-dit « Port autonome de Brazzaville ». Cette propriété devra abriter un grand centre d'affaires moderne, des appartements de haut standing et des installations pour le tourisme de masse.

Ces deux projets, dont le coût prévisionnel sera affiné dans des cahiers des charges à venir et évalué à 200 milliards de frs CFA, devraient générer, pour l'un, 200 emplois directs et, pour l'autre, 950 emplois directs.

Poursuivant son propos, le ministre d'Etat Mabilia a soumis à l'examen du Conseil un projet de décret portant déclassement de la dépendance du domaine public de l'Etat situé au lieu-dit « Village Nkouo », district d'Ignié, département du Pool. La société de droit congolais Sedoma Congo sollicite l'attribution en jouissance, par le biais d'un bail emphytéotique d'une durée de 49 ans, de cette dépendance d'une superficie de 6000 hectares, deux ares vingt-huit centiares en vue d'y développer un projet agroindustriel.

Ayant déjà commencé d'y réaliser quelques travaux de préparation (forage d'eau notamment), la société demanderesse envisage d'investir 34 milliards de frs CFA dans la mise en place d'une ferme en vue notamment de la production de poulets de chair et d'œufs, production qui va générer la création de plusieurs centaines d'emplois.

Enfin, le ministre d'Etat Mabilia a soumis à l'examen du Conseil deux projets de décret portant déclassement et cession à titre onéreux de la dépendance du domaine public de l'Etat, cadastrée section U, bloc 104, parcelle 2 bis, Mpila, arrondissement n°6 Talangai, commune de Brazzaville, au profit de la société Super Jade.

La société demanderesse envisage d'y implanter, moyennant un investissement de 8 milliards de frs CFA, une chambre froide de haut standing, une galerie marchande et un centre commercial, le tout devant générer la création de 200 emplois directs.

Après discussion, le Conseil des ministres a adopté l'ensemble des projets de décret soumis à son examen par le ministère des Affaires foncières, du Domaine public et des relations avec le Parlement.

#### **VI/- Communications**

Le Conseil des ministres a ensuite suivi trois communications. La première communication était relative au sommet des chefs d'Etat et de gouvernement restreint aux dix pays membres de la troïka et du bureau en exercice du Conseil des ministres de l'Organisation des Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, tenu le 23 septembre 2024 à New-York (Etats-Unis), a été présentée par Mme Ingrid Olga Ghislaine Ebouka-Babackas, ministre du Plan, de la Statistique et de l'Intégration régionale.

La délégation congolaise, à laquelle participait la ministre Ebouka-Babackas, a été conduite par M. Jean-Claude Gakosso, ministre des Affaires étrangères, de la Francophonie et des Congolais de l'étranger, représentant le président de la République.

Le sommet a évoqué la situation financière difficile de l'organisation, qui accuse

un déficit de plus de 13 millions d'euros. Cette situation a amené les chefs d'Etat à entériner une série de mesures, dont la réduction du train de vie de l'organisation.

D'autre part, le principe d'une réforme institutionnelle a été adopté, des propositions devant être soumises lors du 11e sommet qui devrait se tenir en janvier 2025 à Kinshasa (RDC)

Des questions aussi diverses que les relations de l'organisation avec l'Union européenne et la situation sécuritaire en Haïti ont été au menu des travaux.

La deuxième communication, relative à la participation de son excellence M. Denis Sassou N'Guesso, président de la République, chef de l'Etat, au sommet des BRICS à Kazan, en Russie, a été présentée par M. Denis Christel Sassou N'Guesso, ministre de la Coopération internationale et de la Promotion du partenariat public-privé.

Du 22 au 24 octobre 2024, le président de la République, accompagné des ministres Jean-Claude Gakosso en charge des Affaires étrangères et Denis Christel Sassou N'Guesso, en charge de la Coopération, a pris part au 16e sommet des BRICS, organisé par le président Vladimir Poutine. Deux séances plénières ont eu lieu, le président de la République y ayant pris la parole ; à cette occasion, il a notamment souligné l'importance d'un multilatéralisme constructif et la nécessité, pour le Sud global, d'unir ses efforts en vue de créer des mécanismes financiers alternatifs fondés sur plus de justice.

Le sommet a également rendu publique une Déclaration de Kazan qui s'articule autour de 134 résolutions. Outre l'annonce de nouveaux Etats membres présents, le sommet a, en outre, institué un groupe d'Etats partenaires qui pourront accompagner les BRICS.

Les membres du Conseil ont rendu hommage déférent au président de la République pour son intervention remarquée lors du sommet ; ils sont convaincus que, sous l'autorité du chef de l'Etat, notre pays a tout à gagner à s'inscrire dans le cheminement de cette organisation d'ores et déjà dynamique ; le Congo prendra sa part des bons fruits inscrits dans les promesses d'évolution des BRICS.

La troisième communication, relative à la signature de la convention multilatérale d'assistance administrative mutuelle en matière fiscale avec le forum mondial de l'OCDE sur l'échange de renseignements à des fins fiscales, a été présentée par M. Ludovic Ngatsé, ministre du Budget, des Comptes publics et du Portefeuille public.

Depuis 2022, notre pays est membre du cadre inclusif de l'OCDE/G20, adhésion entérinée par Mme Maria-José Garde, présidente du Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales. Ce cadre a notamment pour but de lutter contre la fraude et l'évasion fiscales.

Dans ce cadre, et pour perpétuer les relations de notre pays avec des institutions telles que la Banque mondiale, le Congo doit procéder à la signature d'une convention de l'OCDE pour ce qui concerne l'assistance administrative mutuelle en la matière. Le ministre Ngatsé a donc porté à la connaissance des membres du Conseil les mécanismes qui permettront d'aboutir à ladite signature.

#### **VII/- Nominations**

Enfin, et au titre des mesures individuelles, le Conseil des ministres a procédé aux nominations suivantes.

- Ministère du Plan, de la Statistique et de l'Intégration régionale.

\* Directeur général de l'Institut national de la statistique : M. Stève Bertrand Mboko Ibara, agent INS, docteur en sciences économiques, diplômé d'études supérieures spécialisées en démographie, enseignant à la Faculté des sciences économiques de l'Université Marien-Ngouabi

- Ministère de l'Environnement, du Développement durable et du Bassin du Congo.

\* Inspecteur général de l'Environnement : M. Lucien Bock, ingénieur des travaux des eaux et forêts de 3e échelon.

- Ministère de la Santé et de la Population

\* Hôpital général de Djiri:

\* Président du comité de direction : Pr Donatien Moukassa

\* Directeur général : Dr Michel Valentin Gbala Sapoulou

\* Hôpital général de Ngoyo:

\* Président du comité de direction : Dre Française Andely, épouse Ndinga

\* Directeur général : Dr Alain Serge Bikindou

- Ministère en charge de la Réforme de l'Etat.

\* Directeur général de l'Evaluation des réformes : M. Séverin Aimé Ouadika, docteur ingénieur statisticien et économiste

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour, le président de la République a clos la réunion et levé la séance.

Commencée à 10h00, la réunion du Conseil des ministres a pris fin à 13h00.

**Fait à Brazzaville, le 8 novembre 2024**

**Le ministre de la Communication et des Médias,  
Porte-parole du gouvernement  
Thierry Lézin Mougalla**

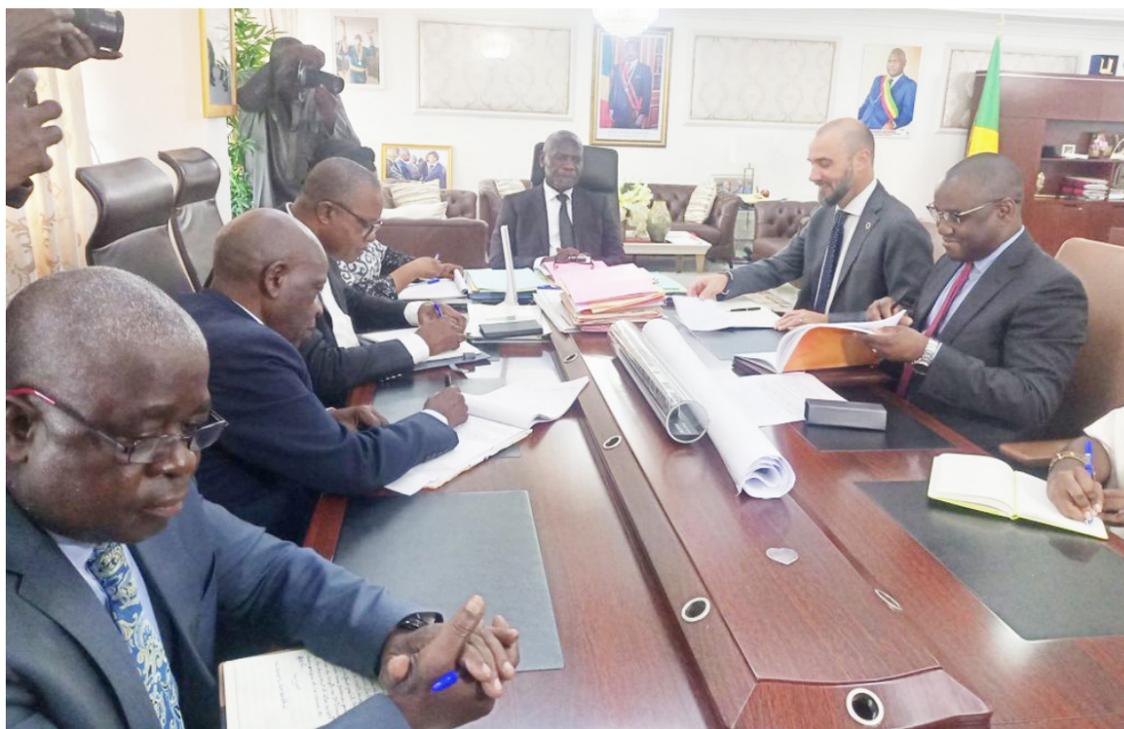
## BRAZZAVILLE

## L'aménagement de la rivière Tsiémé débute en 2025

Le député-maire de Brazzaville, Dieudonné Bantsimba, a eu le 7 novembre à Brazzaville une séance de travail avec une délégation de l'Agence française de développement (AFD) conduite par son directeur, Maurizio Cascioli.

Les deux parties ont passé en revue les projets en cours de réalisation et ceux qui seront réalisés dans les tout prochains mois. Parmi ceux-ci, l'aménagement des berges de la rivière Tsiémé. « C'est un vieux projet que nous souhaitons cette fois-ci le démarrer en 2025. La campagne d'information et de sensibilisation des personnes impactées par ce projet a déjà commencé. Il s'agit de les identifier pour mieux les indemniser. En outre, le ministère en charge des grands travaux va bientôt lancer des appels d'offre », a indiqué le directeur de l'AFP, avant d'annoncer qu'au deuxième semestre 2025 seront réalisés la libération des emprises et le lancement des travaux.

Les deux parties ont également abordé la révision des travaux de la corniche vandalisée régulièrement par des inciviques. « La mairie est préoccupée par cette situation.



Les deux parties pendant la séance de travail /Adiac

**« La mairie est préoccupée par cette situation. Nous nous sommes engagés à la soutenir dans ce sens. Je me permets de lancer un appel à la population pour garder cet ouvrage très indispensable pour désengorger les autres voiries urbaines »**

Nous nous sommes engagés à la soutenir dans ce sens. Je me permets de lancer un appel à la population pour garder cet ouvrage très indispensable pour désengorger les autres voiries urbaines», a expliqué Maurizio Cascioli.

La délégation de l'AFD a informé la presse qu'en ce qui concerne les aires de transit des ordures ménagères, les deux parties ont conclu que deux ou trois sites seront bientôt réhabilités à Makélékelé et Bacongo dans le premier et deuxième arrondissement de Brazzaville.

En outre, l'AFD va aménager le marché plateaux-ville qui sera dédié à l'agriculture. Au cours de ces échanges, il a été aussi évoqué des possibilités pour lancer des études relatives à créer la mobilité dans la ville de Brazzaville où de nombreuses voiries urbaines deviennent très embouteillées et ne permettent plus la fluidité de la circulation.

**Roger Ngombé**

## PROJET CEERC

## Dix-huit coopératives édifiées sur la préservation des forêts dans la Sangha

197 membres des coopératives engagées dans la production du cacao, la pisciculture et la collecte des Produits forestiers non ligneux (PFNL) ont pu renforcer l'engagement communautaire dans la préservation des forêts et de la biodiversité du parc national d'Odzala Kokoua et des Unités forestières d'aménagement (UFA) de Ngombé, Tala-Tala et Pokola.

Initiées par le projet Promotion des petites et moyennes entreprises pour l'amélioration du bien-être social afin de réduire la surexploitation des animaux sauvages et la destruction des forêts au Congo

(Ceerc) financé par le gouvernement américain à travers l'Agence des Etats-Unis pour le développement international (Usaid), les sessions de formation se sont déroulées du 16 au 21 octobre dernier,

avec l'appui du coordonnateur de l'Unité de lutte anti-bronchage de l'Unité forestière aménagée (UFA) de Ngombé. Les formations conduites par des experts du projet Ceerc et de l'Agence congolaise pour

la faune et les aires protégées ont, entre autres, permis aux coopératives de mieux cerner les effets environnementaux de leurs activités agricoles; d'identifier les pratiques à risque pour la biodiversité locale; de définir les mesures pour mitiger ces effets. Il s'agissait également pour les participants de se familiariser plus activement avec les normes de conservation dans le développement des activités économiques; de s'engager pour la protection des forêts et de la biodiversité et enfin de faire face à quelques impacts du changement climatique.

Par ailleurs, ces séances d'encadrement ont été adaptées pour répondre aux besoins spécifiques de chaque coopérative, et aux particularités écologiques de chaque secteur. Un accent particulier a par la même occasion été mis sur une approche participative et interactive, avec des supports visuels, des cartes et

des ateliers collaboratifs adaptés aux membres des coopératives.

Pour ce faire, les coopératives de cacao ont mené une cartographie participative à Pokola, leur permettant de se familiariser avec les limites de l'UFA Pokola en vue de mieux identifier les différentes séries d'exploitation et de renforcer leurs connaissances des différents usages. Elles ont également renforcé leurs connaissances des restrictions liées aux espèces protégées et ont acquis des compétences pour limiter l'impact de leurs activités sur la biodiversité environnante.

Au terme de ces formations, plus conscients des enjeux écologiques, les participants se sont engagés à formaliser leur contribution à une gestion responsable et durable des ressources naturelles en signant des accords avec les gestionnaires des zones protégées.

**Gloria Imelda Lossele**



Des participants en fin de la formation /DR

## TRANSPORT FLUVIAL

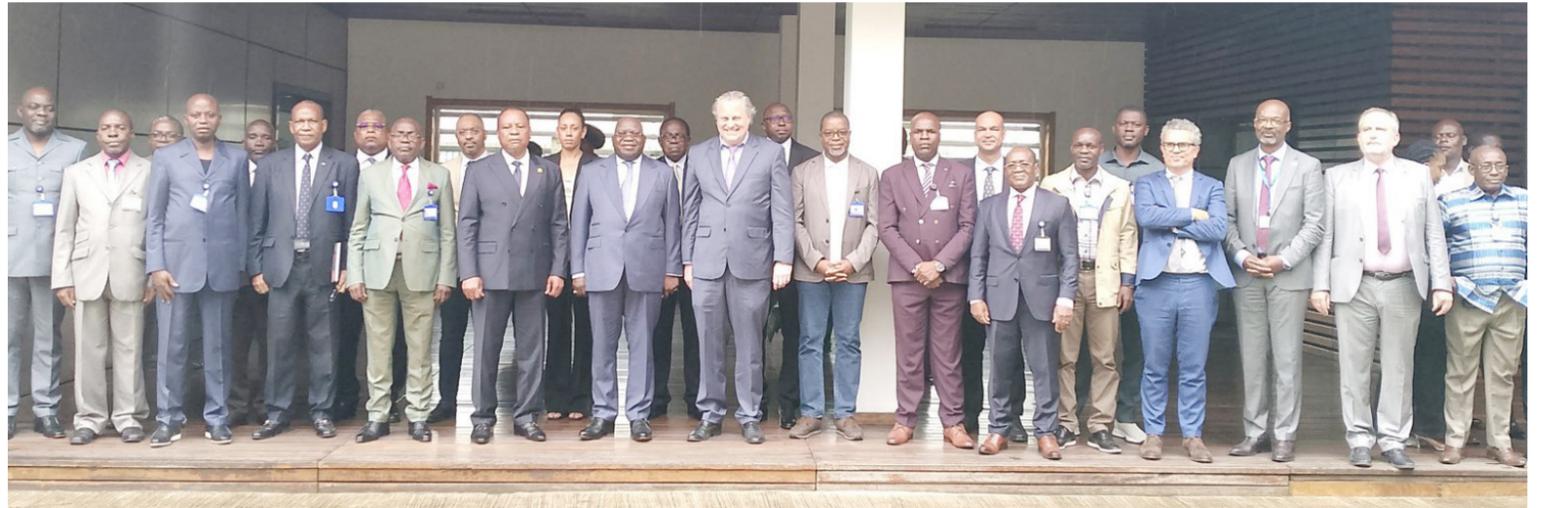
## Des pistes pour relancer le corridor Pointe-Noire-Brazzaville-Kinshasa-Bangui

Le manque d'infrastructures et la faible connectivité entre les rives ont freiné le transport sur le fleuve Congo-Oubangui, un corridor servant autrefois de plaque tournante des marchandises entre les deux Congo et la République centrafricaine. Les dirigeants des pays concernés ont échangé autour du sujet, le 8 novembre à Brazzaville, grâce à la facilitation de l'Union européenne (UE) qui vient de produire un rapport préliminaire sur l'assistance technique.

Le trafic sur le corridor fluvial Pointe-Noire-Brazzaville-Kinshasa-Bangui est indispensable au maintien des activités économiques et à la survie des villages côtiers. Depuis longtemps, la voie fluviale a permis d'écouler les produits alimentaires des centres de production vers les grandes agglomérations. La vétusté des infrastructures telles que les quais et des engins de dragage et balisage est à citer parmi les causes de la baisse du trafic sur ce corridor vital.

Le rapport préliminaire sur la possible assistance technique de l'UE a permis à ce jour d'identifier les futurs projets à mettre en œuvre pour stimuler le corridor reliant Pointe-Noire-Brazzaville-Kinshasa-Bangui. L'action envisagée de l'UE devra se concentrer, à en croire Torben Nilsson, le chargé d'affaires à la délégation de l'UE, sur une série d'activités allant de la modernisation des infrastructures au renforcement de la coopération entre les pays concernés dans le but de booster les échanges commerciaux, la création d'emplois et la lutte contre la pauvreté.

« L'initiative s'inscrit égale-



La photo de famille des officiels Adiac

ment dans la stratégie « Global Gateway » de l'UE, qui vise à contribuer au développement des pays partenaires en mobilisant le secteur privé pour accélérer les investissements de qualité et respectueux des normes sociales et environnementales. Celle-ci représente la contribution concrète de l'UE à combler le déficit mondial en matière d'investissements », a indiqué Torben Nilsson, annonçant la mobilisation par l'UE d'une enveloppe estimée à 300 milliards d'euros d'ici à 2027, dont la moitié destinée à l'Afrique, pour soutenir des investissements durables et

de qualité.

L'appui des partenaires européens est attendu par les riverains du fleuve Congo-Oubangui, alors que les besoins sont énormes pour réhabiliter et construire les infrastructures. Le ministère de l'Économie fluviale de la République du Congo devrait disposer des moyens financiers conséquents pour construire de nouveaux bateaux et des quais, ainsi que réhabiliter certains ports secondaires, comme ceux de Mossaka, Impfondo, Ouesso, Ngombé, Pokola et le Bas-Kouilou.

« La connexion par voie fluviale entre Brazzaville et

Bangui n'existe pratiquement pas. Nous sommes heureux que l'UE puisse s'intéresser à ce problème, en nous proposant plusieurs schémas que nous venons de voir. Lorsque ces schémas seront mis à notre disposition, nous allons les examiner avant de revenir vers nos partenaires européens. Nous sommes encore au stade des idées. Nous allons les étudier avant d'en faire des projets bancables », a assuré le ministre congolais de l'Économie fluviale, Guy Georges Mbaka.

Outre les défis liés au manque d'infrastructures, le trafic fluvial

fait face au problème d'ensablement qui occasionne chaque année des bouleversements dans la chaîne logistique de transport. Présent à ces discussions, le ministre centrafricain de l'Équipement et des Travaux publics, Eric Rekosse Kamot, a également bien accueilli le retour de l'assistance de l'UE qui soutenait naguère l'opération d'aménagement des voies de navigation sur ce corridor fluvial. « On se réjouit que l'UE prenne ses initiatives pour relancer le corridor Pointe-Noire-Brazzaville-Kinshasa-Bangui », a salué Eric Rekosse Kamot.

**Fiacre Kombo**

## TECHNOLOGIE

## Des journalistes spécialisés en TIC renforcent leurs connaissances

L'Agence de régulation des postes et des communications électroniques (ARPCE) a organisé, le 8 novembre à Brazzaville, une formation spéciale au profit du « Pool des journalistes spécialisés en Technologies de l'information et de la communication (TIC) », en vue d'adapter leurs connaissances à l'évolution technologique mondiale dans le domaine.

Une trentaine de journalistes de télévision, de radio et de presse écrite et en ligne, membres du « Pool des journalistes spécialisés en TIC » a participé à la session de formation qui visait à renforcer leur expertise professionnelle dans le domaine afin de leur permettre de bien traiter les informations liées aux technologies nouvelles.

Trois thématiques y ont été développées pour éclairer leur lanternes, à savoir « Les enjeux de la régulation des télécommunications à l'ère du numérique » ; « Le déploiement de la 5 G au Congo » ainsi que « L'impact de l'intelligence artificielle sur le métier de journaliste ».

L'objectif de cette formation a été de permettre aux professionnels de la plume et du micro d'acquérir des connaissances variées et plus élargies dans le domaine des TIC pour livrer au public des informations crédibles.

« Dans un contexte marqué par



Organisateurs de la formation et journalistes posant ensemble Adiac

des avancées technologiques majeures, notamment le déploiement de la 5G au Congo et l'émergence de l'intelligence artificielle, le rôle des médias dans la compréhension et la vulgarisation de ces innovations devient crucial. Le Pool des journalistes spécialisés en TIC constitue de nos jours un maillon essentiel dans la chaîne de transmission de l'information entre les acteurs du secteur et le grand public », a souligné Jean Célestin Endoké, directeur des affaires juridiques et internationales de l'ARPCE qui a présidé les travaux.

Précisons que le Pool des journalistes spécialisés en TIC est une structure professionnelle mise en place par l'ARPCE pour renforcer les capacités techniques des journalistes dans le domaine des technologies en général et celui des communications électroniques en particulier.

**Firmin Oyé**

## GESTION DE LA ROUTE NATIONALE 1

# Les pays voisins souhaitent s'inspirer du modèle congolais

La gestion du principal corridor routier du pays reliant Pointe-Noire et Brazzaville, long de 535 km avec ses 36 ponts, est assurée par la concessionnaire La Congolaise des routes (LCR). Les travaux d'entretien et de renouvellement de la chaussée sont financés grâce aux recettes des péages, ont aussi constaté les délégations ministérielles et les experts de la sous-région en immersion dans ce modèle de concession.

Une table ronde sur le thème de « Concession long terme comme solution pour la gestion pérenne des corridors routiers » a réuni, le 7 novembre aux Tours jumelles de Brazzaville, les délégations de la Centrafrique, du Tchad, du Gabon, du Cameroun et de la République démocratique du Congo (RDC), ainsi que des représentants de l'Union européenne (UE), de la Banque africaine de développement, de la Banque mondiale et de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale. La veille, ils se sont imprégnés des gares de péage de Lifoula, Yié et Kiéni, parcourant 250 km sur la Route nationale (RN1) pour se rendre compte de la qualité de la chaussée, des panneaux de signalisation, de la gestion des aires de services, de la coordination des secours en cas d'accident...

La rencontre a été initiée par l'UE dans le cadre de son Programme d'appui à la gouvernance des infrastructures en Afrique centrale. Cet atelier de partage d'expérience sur la concession de la route Brazzaville / Pointe-Noire vise, selon Torben Nilsson, le chargé d'affaires à la délégation de l'UE au Congo, a permis aux participants d'échanger au



sujet de la gestion durable des infrastructures routières sur le continent. En se référant au mode de gestion employé par LCR, les pays de la sous-région devraient pouvoir améliorer leurs capacités à planifier, financer et exploiter les infrastructures routières. Le choix des acteurs d'entretien et de valorisation opéré par le gouvernement congolais a constitué une étape cruciale dans ce processus de mise en concession de la RN1. Créée pour assurer la gestion et le développement des infrastructures routières du pays, LCR est l'association du constructeur chinois CSCEC (actionnaire majoritaire) et l'entreprise d'ingé-

nerie française Egis, via un partenariat public-privé (PPP) avec l'État congolais. Durant les trente années de concession, la société gestionnaire est engagée à protéger le patrimoine de la RN1, y compris les nationales 2 et 1 bis, en facilitant le transfert de son savoir-faire sur le territoire congolais.

Une autre particularité de cette concession est liée, en effet, à la durée de la concession et à la solidité des installations dont les stations de pesage qui permettent de lutter contre les surcharges. « Le périmètre de concession s'étend actuellement sur la RN1, qui est un corridor stratégique pour le pays. Le modèle

Les participants à la table ronde Adiac de gestion est un modèle intégré, c'est-à-dire que les recettes de péage servent exclusivement à opérer l'entretien nécessaire pour maintenir et préserver cette route dans la meilleure qualité actuelle sur trente années de concession », a indiqué Jacques Almaless, le directeur général adjoint de LCR.

## Une volonté politique affichée

A côté des travaux d'entretien et de renouvellement de la chaussée, les équipes de LCR mènent régulièrement des campagnes de sensibilisation à la sécurité routière, ainsi que des actions en faveur des communautés riveraines

et de la protection environnementale. Pour les autorités, ce type de PPP associant les entreprises chinoise et française a permis de pérenniser l'ouvrage important pour l'économie et la création des emplois. « La construction de la RN1 figurait parmi les priorités de tous les dirigeants de ce pays depuis l'indépendance. Mais le président Denis Sassou N'Guesso a réussi à construire cette route alors que beaucoup n'y croyaient », a souligné le ministre d'État chargé de l'Aménagement du territoire, des Infrastructures et de l'Entretien routier, Jean Jacques Bouya.

Enfin, les visiteurs n'ont pas tari d'éloges pour la qualité du réseau routier, au premier rang desquels le ministre centrafricain de l'Équipement et des Travaux publics, Eric Rekosse Kamot, et le ministre d'État chargé des Infrastructures et des Travaux publics de la RDC, Alexis Gisaro. « Nous allons nous inspirer du modèle de construction et de gestion de cette route pour l'exploitation des infrastructures routières de mon pays. Cela est aussi valable pour la gestion du corridor d'intégration », a lancé le Centrafricain Eric Rekosse Kamot.

Fiacre Kombo

38<sup>e</sup> JOURNÉE NATIONALE DE L'ARBRE

# Une forêt pour l'École spéciale de Brazzaville

Le planting d'arbres à l'École spéciale de Brazzaville a été réalisé, le 6 novembre, sous l'impulsion de la directrice générale du mémorial Pierre-Savorgnan-de-Brazza, Bélinda Ayessa, qui avait à ses côtés la directrice de ladite école, la soeur Anita Ikobo Bouanga, ainsi que les membres du Groupe de réflexion et d'action pour un Congo émergent (Grace).

Dans le cadre de la célébration de la trente-huitième « Journée nationale de l'arbre », lancée en 2006 par le président de la République, Denis Sassou N'Guesso, et en vue de répondre au devoir patriotique qui consiste à planter les arbres, la directrice générale du mémorial Pierre-Savorgnan-de-Brazza, accompagnée de l'association le Grace, ont planté les arbres dans la future forêt de l'École spéciale de Brazzaville. « La Journée nationale de l'arbre qui, d'ailleurs, est au fur et à mesure en train de s'internationaliser, est quelque chose de très bien. Je dirai c'est du « Made in Congo ». Le Congo, par le truchement de son chef d'État, est le défenseur de l'environnement. Tout récemment, le chef de l'État congolais a organisé le sommet sur l'afforestation. Je pense que c'est un exemple à suivre, c'est une action qui est en train d'être menée dans quasiment tout le territoire de la République du Congo et nous ne pouvons pas rester en marge de cet appel patriotique. C'est pour cela que nous avons pensé qu'il était nécessaire pour nous de venir aussi accomplir ce geste, c'est-à-dire planter les arbres. L'arbre, c'est non seulement la vie, mais c'est aussi tout un symbole, le symbole de l'éternité », a déclaré Bélinda Ayessa.

Chaque arbre planté porte un nom, notamment l'arbre de De-Brazza,

l'arbre de Makoko, l'arbre du président Denis Sassou N'Guesso, l'arbre du président Pascal Lissouba, l'arbre du président Jacques Joachim Yhombi-Opango, l'arbre du président Marien Ngouabi, l'arbre du président Alphonse Massamba Débat, l'arbre du président Fulbert Youlou. Pour la directrice générale du mémorial Pierre-Savorgnan-de-Brazza, il fallait le faire parce que c'est aussi le symbole de l'unité, car tous les chefs d'État représentent le Congo. Cette forêt, c'est donc le Congo en miniature.

## Un geste thérapeutique à l'endroit des enfants

Bélinda Ayessa a voulu à travers ce planting d'arbres, qui est d'ailleurs le combat écologique du président de la République, donner du sourire aux enfants. C'est un geste, a-t-elle dit, qui donne espoir, un geste thérapeutique. « Ce qui m'a beaucoup marqué, c'est le fait que nous sommes dans une école qu'on appelle École spéciale, qui accueille des enfants portant en eux un certain handicap ou qui connaissent des difficultés. Nous avons pensé venir ici dans cette école et je tiens à remercier ses responsables pour l'accueil et pour la mise en place de cette petite forêt. Dans cinq ou dix ans, ça serait une forêt, alors qui dit



Bélinda Ayessa posant avec les enfants/DR

forêt, veut dire la vie continue. C'était donc bien pour nous de venir partager et planter les arbres avec les enfants qui ont fait preuve de beaucoup de sagacité et qui ont, d'ailleurs, mieux planté que nous. On a posé l'acte qui va s'inscrire dans l'histoire », a-t-elle indiqué.

La directrice de l'École spéciale de Brazzaville, Anita Ikobo Bouanga, s'est dite ravie de cette initiative. « Nous remercions maman Bélinda d'avoir pensé à l'École spéciale

et d'avoir posé cet acte très important pour notre planète. A cette occasion et pour immortaliser cet acte, nous avons surnommé cette forêt qu'on trouvera désormais à l'École spéciale « Maman Bélinda » pour nous souvenir de cet acte louable. Que le Seigneur puisse bénir cette forêt et des actions que Bélinda Ayessa est en train de faire dans notre pays et spécialement pour l'École spéciale », a-t-elle déclaré.

Notons que l'École spéciale fondée

par la soeur Marguerite en 1975 va célébrer en 2025 son année jubilaire. Elle a près de deux mille élèves dont la plupart sont des enfants déficients, qui ont connu des problèmes au niveau des familles, ou rejetés par ces dernières. Pour cette année, il y a beaucoup d'enfants qui n'ont pas été inscrits, parce qu'il n'y avait plus de place. « 1000 soucis, 2000 sourires », tel est l'un des slogans de l'école. Avec un peu de moyens, cet établissement deviendra une école de référence.

Bruno Zéphirin Okokana

## DISPARITION

## Un dernier hommage à Henri Germain Yombo

Le corps sans vie de Henri Germain Yombo dit Beethoven, décédé le 16 octobre dernier en France, a été exposé la matinée du 8 novembre à l'esplanade du Palais des congrès de Brazzaville, où un hommage lui a été rendu par des autorités du pays avant son inhumation à Makoua, sa ville natale.

La cérémonie funéraire s'est déroulée en présence de la ministre de l'Industrie culturelle, touristique, artistique et des Loisirs, Marie-France Lydie Pongault, et de plusieurs artistes musiciens. Elle a été marquée par l'éloge du conseiller du président de la République, chef du département Télécoms et Économie numérique, Yves Ickonga, à l'illustrer disparu. « Il est des hommes dont les noms resteront à jamais gravés sur la pierre des ouvrages qu'ils auront bâtis ; des hommes qui, à force de labeur et d'ingéniosité, auront écrit leur propre histoire en construisant des œuvres dont plusieurs générations témoignent : "Ici vécut un homme, un homme qui fit bien son devoir". Il ne fait aucun doute que c'est de ce phénotype qu'est issu l'homme qui nous rassemble aujourd'hui pour sa dernière partition musicale ; celle de la célébration de sa vie à travers cet hommage que nous lui rendons maintenant, devant toute la nation ici représentée », a souligné de prime abord le conseiller Yves Ickonga.

En effet, a poursuivi le conseiller, il a plu au Très-Haut de rappeler à lui, le 16 octobre dernier, l'âme de sa créature Henri Germain Yombo alors qu'il se trouvait en France pour des soins médicaux. Tel un tocsin dans une nuit noire et paisible, le grondement puissant du tonnerre annonciateur de la fatalité s'est brutalement abattu dans la clameur assourdissante du ciel, plongeant tout le monde dans une profonde consternation et une déroutante affliction. Mais cette disparition survenue si loin de son Makoua natal qu'il affectionnait particulièrement n'altère cependant en rien ni son nom, ni même les nombreuses œuvres qui font indéniablement de lui un « être de lumière », un être digne d'être élevé au milieu des plus

illustres parmi ses contemporains, ses compatriotes tant étaient immenses sa créativité et son talent dans des secteurs aussi variés que complexes. De cette ascendance, Henri Germain Yombo s'inspirera pour forger, à force de courage, de labeur et de sacrifice l'œuvre de toute sa vie, le groupe GPY (Mokili mobimba) qu'il légua aujourd'hui en héritage à toute la jeunesse africaine de par son exemplarité et son accomplissement.

## Un parcours de combattant

S'agissant du parcours de Henri Germain Yombo, le conseiller Yves Ickonga a fait savoir à l'auditoire qu'après ses études primaires à Makoua où il obtient le Certificat d'études primaires et élémentaires en 1974, il est précocement saisi par un sens des responsabilités qui le conduira très vite dans l'école de la vie, à exercer de nombreux petits boulots, avec un sens aiguisé des affaires qui fera plus tard sa grande notoriété digne d'un personnage de roman d'aventure. Ainsi donc, après l'obtention du Brevet d'études moyennes générales, sa formation se déroulera entre l'obtention du diplôme de l'École nationale moyenne d'administration, option administration générale en 1987, un baccalauréat la même année, qui sera suivi par un Diplôme d'études universitaires générales en lettres modernes de l'Université Marien-Ngouabi.

C'est ici que commence à s'écrire l'histoire, son histoire. Une histoire construite autour de fortes convictions, d'engagement, de détermination et de bravoure, grâce notamment à une ferme volonté de tracer son propre chemin ; une histoire qu'il écrira seul, à la force de ses bras, d'abord au sein de l'administration publique, dans le milieu des affaires, celui de la culture et en particulier de la mu-

sique, et aussi en politique ainsi que dans la société civile, où le nom de Beethoven Yombo ne laissait personne indifférent. A titre d'illustration, sur le plan strictement professionnel, il aura, entre autres, occupé les fonctions suivantes : agent principal à la direction générale des assurances au ministère de l'Économie, des Finances et du Budget ; directeur du protocole du ministre à la présidence de la République, chargé du cabinet du chef de l'État et du Contrôle d'État, l'illustre Gérard Bitsindou de 1999 à 2002 ; consultant chargé de l'organisation des événements culturels au ministère de la Culture, des Arts et du Tourisme en 2007 ; commissaire général du Festival panafricain de musique de 2006 à 2007.

## Un expert internationalement reconnu

Concernant justement le volet musical et culturel, le conseiller Yves Ickonga a indiqué que de simple mélomane à expert internationalement reconnu, Henri Germain Yombo a su graver, grâce à sa passion et son intelligence de la vie, les différentes étapes qui font des petites rivières des océans infranchissables. Ainsi donc, avec comme instrument managérial son groupe GPY, il s'est imposé au fil des années comme un véritable mastodonte de la promotion culturelle au Congo et en Afrique, surtout comme un entrepreneur visionnaire et novateur de la production scénique. De nombreux artistes musiciens de renom, nationaux, de la diaspora ou même internationaux, ont profité de sa grande expérience pour se produire. De ce point de vue, il aura grandement impacté le rayonnement de la musique congolaise de ces vingt dernières années. Les Bantous de la capitale, Roga-Roga, Zao, Kingoli, David Kassa ou encore Zaïko



Les officiels à la cérémonie funéraire de Henri Germain Yombo dit Beethoven/Nimi photo

Langa-Langa, Papa Wemba, Koffi Olomidé, Werrason, Fally Ipupa (présent à la cérémonie funéraire), bref, les plus grandes stars de la rumba congolaise des deux rives se sont exprimées souvent à son initiative, et sous son leadership.

Aussi, en tant que promoteur culturel, outre la création depuis 2003 du concept « Les sanzas de Mfoa », trophée des champions destiné à récompenser les meilleurs artistes, musiciens et hommes de lettres, ainsi que le concept « Le Festival couleurs du Congo » depuis 2007, il y a surtout lieu d'inscrire à son crédit le concept « La Nuit du Congo à ... » créé depuis 2006, qui lui a valu d'être reconnu comme l'un des meilleurs ambassadeurs de la culture congolaise. En effet, cette initiative de « La Nuit du Congo à ... » a permis de faire connaître au monde entier la richesse et le talent des artistes congolais qui ont ainsi été acclamés grâce à Beethoven sur les scènes suivantes : Paris, Clivio, Casablanca, Libreville, Alger, Le Caire, Johannesburg, Pékin, Addis-Abeba, Washington DC, New-York, Rome, Kigali, Dakar et Dubaï.

Sur le plan politique, Henri Germain Yombo a été activiste de l'Union de la jeunesse socialiste congolaise en 1980, et est deve-

nu membre du Parti congolais du travail en 1996. Il est resté fidèle à ses convictions politiques depuis cette période, résistant à l'appel des sirènes dans les moments difficiles. Cette loyauté et cette fidélité au président de la République lui ont valu sa grande audience, au point de continuer à servir aux premières lignes dans l'organisation des événements politiques les plus importants, sacrifiant souvent sa vie privée et familiale, allant d'un bout à l'autre du pays, de jour comme de nuit, à l'image d'un soldat guidé par une haute idée de son destin. Grand serviteur de la République, il a ainsi bénéficié du grand honneur d'être plusieurs fois décoré dans l'Ordre du dévouement congolais au grade de chevalier, officier et commandeur, avant d'être élevé à titre exceptionnel en 2019 à la dignité de Grand officier. Après cet éloge, la dépouille de Henri Germain Yombo a été conduite à la Basilique Sainte Anne pour sa dernière messe, avant de prendre la direction de Makoua, dans le département de la Cuvette, pour son inhumation. Notons que Henri Germain Yombo est né à Makoua, le 29 décembre 1960, de Germain Yombo et de Thérèse Pella. Il est décédé le 16 octobre à Paris à l'âge de 64 ans.

Bruno Zéphirin Okokana



ORDRE NATIONAL DES EXPERTS-COMPTABLES DU CONGO

Brazzaville (Siège social)  
2<sup>e</sup> Etage Immeuble CORAY Résidence,  
Rue de la Musique Tambourinée,  
Sis derrière l'Hôtel Mikhaëls  
Tél.: +242 06 518 35 54  
E-mail : onec.rcongo@gmail.com  
République du Congo

## CONVOCAATION A L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'ONEC-C

Chers Confrères, Chères Consœurs,

Nous avons l'honneur de vous informer de la tenue, le samedi 07 décembre 2024, au Grand Hôtel de Kintélé, de la 5<sup>ème</sup> Assemblée Générale de l'Ordre National des Experts-Comptables du Congo (ONEC-C).

L'ordre du jour de cette Assemblée Générale sera le suivant :

1. Vérification des présences
2. Examen et adoption des points inscrits au projet de l'ordre du jour
3. Lecture et approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 03 décembre 2023
4. Lecture, examen et approbation du rapport moral 2023
5. Lecture, examen et approbation du rapport de gestion et des états financiers 2023
6. Lecture, examen et approbation du rapport de l'auditeur sur les comptes de 2023
7. Lecture, examen et approbation du programme d'activité 2025
8. Lecture, examen et approbation du budget 2025
9. Point d'avancement du projet d'adhésion à l'IFAC
10. Présentation des partenariats (INTEC-ISG-ESGAE)
11. Révision des cotisations
12. Divers
13. Pouvoirs

Les dossiers de chaque membre seront disponibles au siège de l'ONEC-C à compter du 20 novembre 2024.

Nous réjouissant à l'idée de vous accueillir à notre Assemblée Générale, veuillez agréer, Chers Confrères, Chères Consœurs, l'expression de nos salutations distinguées.

Brazzaville, le 04 novembre 2024

Le Président du Conseil de l'Ordre

  
Michel Patrick GAMASSA



Mécanisme Spécial de Dons au Profit des Peuples Autochtones et des Communautés Locales

**AGENCE D'EXÉCUTION NATIONALE - DGM CONGO**

PROJET D'APPUI AUX PEUPLES AUTOCHTONES ET AUX COMMUNAUTÉS LOCALES POUR LA GESTION DURABLE DES RESSOURCES (DGM)

**AVIS À MANIFESTATION D'INTÉRÊT N°001/DGM-CG/AEN-2024**  
(SERVICE DE CONSULTANT)

Secteur d'activité : Environnement  
Identification du Projet : P169610  
Numéro de l'accord de don : TF-B5533

**Intitulé de la mission : Recrutement d'une ONG chargée de la sensibilisation des PACL présélectionnés sur les activités du projet DGM et d'organisation de la mise en œuvre de la stratégie de communication dans la zone d'intervention (Départements des Plateaux, Sangha et Likouala)**

1. La République du Congo a bénéficié d'une subvention du Mécanisme Spécial de Dons (Dedicated Grant Mechanism), DGM en sigle, qui est une initiative mondiale qui soutient la participation des Peuples Autochtones et des Communautés Locales (PACL) dans l'effort de réduction des émissions de gaz à effet de serre issues de la déforestation et de la dégradation des forêts, et à promouvoir une gestion durable des forêts et des stocks de carbone forestier dans le cadre du processus REDD+. Les objectifs de développement du projet sont de promouvoir des moyens de subsistance durables pour les peuples autochtones et les communautés locales, et de renforcer leur capacité à s'engager dans la gestion durable des ressources naturelles dans le cadre des processus (REDD+).

Le Projet DGM Congo est financé par le Programme d'Investissement pour la Forêt (FIP) et une partie de ces ressources financières sera utilisée pour le paiement du contrat de prestation de services d'une ONG chargée de la sensibilisation des bénéficiaires potentiels et de la mise en œuvre de la stratégie de communication du projet DGM Congo dans les 45 villages cibles des départements des Plateaux, Sangha et Likouala.

2. Les services prévus au titre de ce contrat comprennent : de sensibiliser les PACL et les parties prenantes sur les activités du Projet DGM ainsi que les critères d'éligibilité en vue de préparer la sélection des bénéficiaires des microprojets dans les 45 villages cibles dans la zone d'intervention du Projet en mettant à contribution la sensibilisation de proximité et la sensibilisation de masse et en organisant la mise en œuvre de points spécifiques de la stratégie de communication du DGM.

3. La prestation s'étalera sur une durée maximale de 90 jours.

4. L'Agence d'Exécution Nationale (AEN) du projet DGM-Congo invite désormais les consultants à indiquer leur intérêt à fournir les services. Les consultants intéressés doivent fournir des informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et l'expérience pertinente pour exécuter les Services. Les critères de présélection sont les suivants : Une expérience générale de 5 ans au minimum dans l'implémentation des stratégies de communication sociale et de sensibilisation des communautés et groupes vulnérables ; Une bonne expérience dans la communication, les consultations des communautés, l'organisation et la conduite des campagnes de sensibilisation sur les problématiques de développement communautaire et social, de promotion/protection des minorités ; Une réalisation d'au moins une mission similaire ; Une production antérieure des supports de communication destinés à la sensibilisation (boîte à images, plaquettes, etc.) ; Une connaissance bien établie dans le contexte congolais, les zones d'interventions, les consultations et communications avec les populations autochtones, etc. Les experts clés ne seront pas évalués à l'étape de la présélection. Les Consultants peuvent s'associer à d'autres agences pour améliorer leurs qualifications, mais ils doivent indiquer clairement si l'association prend la forme d'un groupement et/ou d'une sous-traitance. Dans le cas d'un groupement, tous les membres du groupement d'entreprises seront solidairement responsables de l'ensemble du contrat, s'ils

sont sélectionnés.

**NB :** Chaque référence sera résumée sur une fiche de projet et ne sera prise en compte que si le candidat y joint les justificatifs comportant les coordonnées des maîtres d'ouvrage permettant la vérification éventuelle des informations fournies : Attestation de bonne fin d'exécution.

5. L'attention des Consultants intéressés est attirée sur la Section III, paragraphes 3.14, 3.16 et 3.17 du « Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs de FPI » de la Banque Mondiale, Quatrième édition Novembre 2020 (« Règlement de Passation des Marchés »), qui énonce la politique de la Banque mondiale en matière de conflits d'intérêts. En outre, veuillez-vous reporter aux informations spécifiques suivantes sur les conflits d'intérêts liés à cette mission : conformément au paragraphe 3.17 du Règlement de Passation des Marchés.

6. Le consultant le plus qualifié sera sélectionné selon la méthode de sélection fondée sur les qualifications du consultant décrite dans le Règlement de Passation des Marchés et qui sera expressément énoncée dans la Demande de Propositions simplifiée.

7. Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires et les Termes de Référence (TdR) à l'adresse ci-après pendant les heures de bureau de 08 heures à 17 heures du lundi au vendredi.

Projet DGM-Congo  
Case J.055 V – OCH Mougali III  
BP : 481 Brazzaville - Congo  
Téléphone : +242 22 001 02 51 (Standard)  
Téléphone : +242 06 473 73 78 ; 05 680 8181  
Courriel : cipiviecaritas7@gmail.com

8. Les dossiers de manifestations d'intérêt doivent être rédigés en français, déposés en deux (02) copies et un (01) original au siège du projet DGM - Congo, à l'adresse ci-dessus, en version physique et électronique, et porter expressément la mention « manifestation d'intérêt relatif au recrutement d'une ONG chargée de la sensibilisation des PACL présélectionnés sur les activités du Projet DGM et d'organisation de la mise en œuvre de la stratégie de communication dans la zone d'intervention (Départements des Plateaux, Sangha et Likouala) » au plus tard le 19 Novembre 2024 à 14 h 00.

Fait à Brazzaville, le 06 novembre 2024

Le Coordonnateur de l'AEN du DGM

Roch Borgia OTOUNGOU-NDZA

## CONCOURS DU MEILLEUR REPORTAGE POUR L'ENVIRONNEMENT 2024

## Christène Moussa et Mélissa Samba Pambou sacrés lauréats

Christène Moussa, journaliste à la radio Mucodec, a reçu le prix de meilleur reportage pour l'environnement édition 2024 dans la catégorie radio et Mélissa Samba Pambou, journaliste à Tsieleka média, dans la catégorie télévision.

Lancé en juin par la délégation de l'Union européenne au Congo, le concours de meilleur reportage pour l'environnement a dévoilé les résultats de son édition 2024 le 8 novembre au mémorial Pierre-Savorgnan-de-Brazza en présence de sa directrice Béline Ayessa ainsi que de plusieurs autres autorités, à savoir Juste Désiré Mondelé, ministre délégué chargé de la Décentralisation et du Développement local ; Torben Nilsson chargé d'affaires et chef de délégation adjoint au sein de l'Union européenne (UE) en République du Congo ; Lionel Vignacq, directeur de l'Institut français du Congo, etc.

Sur les neuf finalistes issus des médias de Brazzaville et Pointe-Noire, Christène Moussa de radio Mucodec et Mélissa Samba Pambou de Tsieleka média s'étaient démarqués par la qualité de leur sujet, l'originalité de la démarche et de la problématique bien posée, la diversité des personnes ressources, etc. « L'un des objectifs de ce concours est de contribuer à former ou à inciter des journalistes à se spécialiser sur les questions environnementales. Le journalisme que nous pratiquons au Congo est encore beaucoup trop généraliste et nous aimerions que ça change et spé-



Mélissa Samba Pambou et Christène Moussa, sacrés lauréats au concours du meilleur reportage pour l'environnement 2024/Mima K.

cifiquement sur cette thématique, pour laquelle le Congo est notamment à l'avant-garde de différentes actions et différents combats. Nous aimerions qu'il y ait davantage de journalistes qui se spécialisent sur ces questions », a souligné Azaad Mante, responsable communication au sein de l'UE-Congo.

En ce qui concerne les travaux des lauréats, Christène Moussa a mis en avant dans son reportage le parcours de trois jeunes qui posent des actions louables pour le pays, plus largement le monde, à travers l'entrepreneuriat vert. Mélissa Samba Pambou, plus connue sous le nom de plume de Mely Rose, avait elle aussi choisi de

mettre l'accent sur des parcours de jeunes Congolais, qui chacun dans son domaine contribue à transformer le monde à travers des actions au premier abord très classiques, mais plutôt originales, novatrices et protectrices de l'environnement. En tant que lauréats du concours du meilleur reportage pour l'environ-

nement 2024, Christène Moussa et Mélissa Samba Pambou bénéficient chacun d'un pack professionnel de reportage en radio et en télévision ainsi que d'un stage d'immersion ou d'une formation au sein d'une rédaction d'un média international en Europe, soit à Paris, à Bruxelles ou à Berlin. « Je suis fier de représenter l'équipe que je dirige moi-même. C'est une grande joie et une grande fierté pour moi, mais aussi pour tout Tsieleka média car le reportage présenté au concours est réellement un travail d'équipe », a confié Mélissa Samba Pambou, journaliste et directrice générale du média en ligne Tsieleka.

Poursuivant son propos, elle a remercié l'UE-Congo pour cette initiative qui contribue fortement à approfondir le métier de journaliste qui, en parallèle des reportages, vise des faits au quotidien, nécessite de se pencher sur l'investigation et la recherche pour apporter une information de qualité au public et insuffler le changement. « Ce genre de reportage demande un certain sacrifice en temps et en argent, et parfois aussi, il faut convaincre ces acteurs-là habitués à rester dans l'ombre. Mais ça en vaut la peine », a estimé la lauréate.

Merveille Jessica Atipo



Agence de Régulation des Postes  
et des Communications Électroniques

## AVIS A MANIFESTATION D'INTERET

## PREQUALIFICATION DES ENTREPRISES

L'Agence de Régulation des Postes et des Communications Electroniques (ARPCE) envisage de passer les marchés au titre de l'année 2025 portant sur les travaux, fournitures, services courants et prestations intellectuelles notamment:

Location de véhicules ;

Lavage de véhicules ;

Contrôle technique des véhicules ; Location de mobiliers (tables, chaises) ;

Travaux de Génie civil ;

Service de Transit ;

Fourniture de matériels de manutention et petits matériaux ;

Service Traiteur ; Peinture et Décoration ; Menuiserie ;

Imprimerie ;

Fourniture des goodies et autres gadgets de communication ;

Location de matériels de sonorisation (micro, enceintes, table de mixage).

C'est ainsi, que l'ARPCE invite les entreprises ou groupements d'entreprises à manifester leur intérêt en présentant une offre spontanée comprenant :

Une lettre de manifestation d'intérêt dûment signée ;

Un profil détaillé de l'entreprise ou de l'organisation (raison sociale, adresse, expérience) ;

Un curriculum vitae des membres de l'équipe clé le cas échéant ;

Trois (03) références minima de réalisations similaires ; Un dossier fiscal à jour.

-Les dossiers présentés par les entreprises permettront à l'ARPCE de constituer une base de données en vue d'éventuelle consultation.

-Les entreprises intéressées doivent déposer leurs dossiers en s'adressant à la Personne Responsable des Marchés Publics de l'ARPCE, au 4ème étage de l'Agence de Régulation des Postes et des Communications Electroniques, 91 bis, Avenue de l'Amitié, Centre-Ville, Brazzaville, B.P : 2490, au plus tard le 04 décembre 2024 à 13H00.

Fait à Brazzaville le 04 novembre 2024

La Personne Responsable  
des Marchés Publics.  
Directeur Administratif  
Financier et Comptable  
Issongo KIBA.



Mécanisme Spécial de Dons au Profit des Peuples Autochtones et des Communautés Locales

**AGENCE D'EXÉCUTION NATIONALE - DGM CONGO**

PROJET D'APPUI AUX PEUPLES AUTOCHTONES ET AUX COMMUNAUTÉS LOCALES POUR LA GESTION DURABLE DES RESSOURCES (DGM)

**AVIS A MANIFESTATION D'INTERET N°004/DGM-CG/AEN-2024**

(SERVICE DE CONSULTANT)

Secteur d'activité : Environnement

Identification du Projet : P 169610

Numéro de l'accord de don : TF-B5533

**Intitulé de la mission : Recrutement d'une ONG chargée d'appuyer le développement des cultures vivrières et de l'agroforesterie dans la zone d'intervention du projet DGM.**

1. La République du Congo a bénéficié d'une subvention du Mécanisme Spécial de Dons (Dedicated Grant Mechanism), DGM en sigle, qui est une initiative mondiale qui soutient la participation des Peuples Autochtones et des Communautés Locales (PACL) dans l'effort de réduction des émissions de gaz à effet de serre issues de la déforestation et de la dégradation des forêts et à promouvoir une gestion durable des forêts et des stocks de carbone forestier dans le cadre du processus REDD+. Les objectifs de développement du projet sont de promouvoir des moyens de subsistance durables pour les peuples autochtones et les communautés locales, et de renforcer leur capacité à s'engager dans la gestion durable des ressources naturelles dans le cadre des processus (REDD+).

Le Projet DGM Congo est financé par le Programme d'Investissement pour la Forêt (FIP) et une partie de ces ressources financières sera utilisée pour le paiement du contrat du recrutement d'un prestataire chargé d'appuyer le développement des cultures vivrières durables et la réhabilitation des cacaoyères dans la zone d'intervention du projet DGM.

2. Les services prévus au titre de ce contrat comprennent : d'appui au développement des cultures vivrières durables et la réhabilitation des cacaoyères dans la zone d'intervention du DGM-Congo en vue d'améliorer d'une part, les moyens de subsistance des PACL ciblées et contribuer, d'autre part, à garantir la gestion traditionnelle et durable des ressources naturelles.

3. La prestation s'étalera sur une durée maximale de 12 mois allant de mars 2025 à mars 2026.

4. L'Agence d'Exécution Nationale (AEN) du projet DGM-Congo invite les consultants à indiquer leur intérêt à fournir les services. Les consultants intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et l'expérience pertinente pour exécuter les Services. Les critères de présélection sont les suivants : une reconnaissance légale en qualité d'ONG; avoir au moins dix (10) ans d'existence; avoir exécuté 5 missions similaires, notamment des activités d'accompagnement des producteurs dans la cacao-culture et la production des cultures vivrières; une expérience de 5 ans dans la formation et l'accompagnement des communautés locales et des populations autochtones; Une expérience de 5 ans sur les problématiques de la cacao-culture et de la filière cacaoyère au Congo, plus particulièrement dans les départements de la Sangha et de la Likouala; Une expérience de travail avec des bailleurs de fonds (Banque mondiale, AFD, FIDA, PNUD, FAO, etc.) serait un atout; D'excellentes compétences en rédaction de rapports et en communication et capacité à produire des rapports de haute qualité; d'excellentes compétences en rédaction de rapports et en communication et capacité à produire des rapports de haute qualité; Une capacité à travailler de manière autonome sous supervision limitée. Les experts clés ne seront pas évalués à l'étape de la présélection. Les Consultants peuvent s'associer à d'autres ONG pour améliorer leurs qualifications, mais ils doivent indiquer clairement si l'association prend la forme d'un groupement et/ou d'une sous-traitance. Dans le cas d'un groupement, tous les membres du groupement

seront solidairement responsables de l'ensemble du contrat, s'ils sont sélectionnés.

**NB :** Chaque référence sera résumée sur une fiche de projet et ne sera prise en compte que si le candidat y joint les justificatifs comportant les coordonnées des maîtres d'Ouvrage permettant la vérification éventuelle des informations fournies : Attestation de bonne fin d'exécution.

5. L'attention des Consultants intéressés est attirée sur la Section III, paragraphes, 3.14, 3.16 et 3.17 du « Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs de FPI » de la Banque Mondiale, Quatrième Edition Novembre 2020 (« Règlement de Passation des Marchés »), qui énonce la politique de la Banque Mondiale en matière de conflits d'intérêts. En outre, veuillez vous reporter aux informations spécifiques suivantes sur les conflits d'intérêts liés à cette mission : conformément au paragraphe 3.17 du Règlement de Passation des Marchés.

6. Le consultant le plus qualifié sera sélectionné selon la méthode de sélection fondée sur la qualité et le coût décrite dans le Règlement de Passation des Marchés et qui sera expressément énoncé dans la Demande de Proposition.

7. Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires et les Termes de Référence (TdR) à l'adresse ci-après pendant les heures de bureau de 08 heures à 17 heures, du lundi au vendredi.

Projet DGM-Congo  
Case J.055 V – OCH Mougali III  
BP : 481 Brazzaville - Congo  
Téléphone : +242 06 473 73 78 ; 06 598 82 82  
Courriel : cipiviecaritas7@gmail.com

Les dossiers de manifestations d'intérêt doivent être rédigés en français déposés en deux (02) copies et un (01) original au siège du projet DGM – Congo, à l'adresse ci-dessus en version physique et électronique et porter expressément la mention « Avis à manifestation d'intérêt relatif au recrutement d'une ONG chargée d'appuyer le développement des cultures vivrières et de l'agroforesterie dans la zone d'intervention du projet DGM » au plus tard le 02 Décembre 2024 à 15 heures 30 minutes.

Fait à Brazzaville, le 06 novembre 2024

Le Coordonnateur de l'AEN du DGM



Roch Borgia OTOUNGOU-NDZA

## OLYMPIADE INTERNATIONALE DE LA LANGUE RUSSE 2024

Philipp-Immaculé Mongo-Ondina occupe la 3<sup>e</sup> place

De retour au pays après avoir participé du 30 octobre au 3 novembre à Moscou à la finale de l'Olympiade de la langue russe où il s'est imposé troisième parmi les lauréats, Philipp-Immaculé Mongo-Ondina-Bakoula est revenu sur son parcours à ce concours et son séjour au cours d'une conférence de presse organisée, le 8 novembre, à la Maison russe.

Sur la vingtaine des candidats provenant de différents pays d'Europe, d'Asie et d'Afrique, Philipp-Immaculé Mongo-Ondina-Bakoula était le seul Congolais, le seul Africain et le seul francophone à participer à la finale de l'Olympiade internationale de la langue russe 2024. Le dernier virage de ce concours s'était déroulé en deux phases : écrite et orale. La phase écrite consistait à disserter sur un personnage russe ou une thématique au choix. Philipp avait mis en avant sa connaissance de la langue russe en dissertant sur l'astronaute Youri Gagarine, premier homme à être allé dans l'espace. L'étape orale visait à mesurer la culture générale des participants à travers un quizz sur des personnages russes, des lieux ou des événements, tout en y apportant un petit commentaire.

Au terme des deux jours de compétition, la décision du jury a déclaré les candidats de Serbie, du Vietnam et du Congo respectivement premier, deuxième et troisième

lauréat de l'olympiade internationale de la langue russe 2024. Pour le Congo et globalement l'Afrique, cette victoire est un véritable symbole de réussite. Philipp-Immaculé Mongo-Ondina-Bakoula bénéficie, de ce fait, d'une bourse d'études octroyée par la Maison russe. Aussi est-il prévu une tournée au sein des lycées locaux pour présenter sa médaille et encourager d'autres apprenants à s'intéresser à cette langue. « Avec fierté, on peut dire que Philipp Mongo a remporté le concours pas seulement au niveau du Congo, ni de l'Afrique, mais aussi au niveau international. Pour nous, c'est un grand plaisir et un grand honneur de voir nos jeunes s'épanouir grâce à leur motivation et au travail. Bravo Philipp pour ton engagement et le travail abattu. Aussi, félicitations à tous ses enseignants de langue russe durant son parcours scolaire et à toute l'équipe de la Maison russe qui l'a aidé à préparer ce concours », s'est réjoui la directrice de la Mai-



Le lauréat Philipp-Immaculé entouré de la directrice et de l'administrateur de la Maison russe lors de la conférence de presse/Adiac

son russe, Maria Fakhruudinova. D'après le témoignage de son père, Phillip a développé très tôt la passion pour la langue russe. Et c'est dans ce contexte que ses parents l'ont encouragé en finançant son apprentissage. « Cette victoire est le couronnement de nos sacrifices. Sa mère et moi sommes très fiers et très contents de lui. On n'a pas jeté notre argent dans le désert. Il a su nous renvoyer l'ascenseur pour gratifier notre confiance », a-t-il dit. Pour Phillip-Immaculé, cette troisième place n'était pas ce dont il

visait, mais il reste fier du sacre obtenu. « Rien n'est perdu. Je fais le vœu de remporter un jour la première place à l'international. Merci à mes parents, à la Maison russe, à la Russie et aux autorités congolaises en Russie pour le magnifique accueil. J'ai passé un agréable séjour dans le cadre de ce concours, fait la découverte d'une très belle culture et de très belles personnes », a-t-il déclaré. Le jeune lauréat a, dans ce même élan, exhorté d'autres jeunes qui apprennent le russe à s'appliquer considérablement dans l'écrit et,

surtout, l'oral afin de saisir les diverses occasions qu'offre cette langue.

Notons que durant cette conférence de presse en l'honneur de Philipp, la directrice de la Maison russe a annoncé la tenue, d'ici peu, de l'Olympiade nationale de la langue russe. « On invite les jeunes à suivre l'exemple de M. Mongo et à ne pas avoir peur de participer parce que ce genre d'initiative ouvre des portes à plusieurs opportunités », a-t-elle notifié.

Merveille Jessica Atipo

## ATHLÉTISME

## Ange Thomas Sidney Ndandou officiellement investi président de la fédération

Elu le 26 septembre président de la Fédération congolaise d'athlétisme (FCA), Ange Thomas Sidney Ndandou a officiellement été investi dans ses nouvelles fonctions le 8 novembre, au salon VIP du stade Alphonse-Massamba-Débat.



José Cyr Ebina passant le témoin à Ange Thomas Sidney Ndandou/Adiac

Le nouveau président de la FCA a promis de continuer les projets entrepris avec son prédécesseur alors qu'il était premier vice-président. Un accent particulier sera mis sur la pratique de la discipline en milieu scolaire sur l'ensemble du territoire national pour relever le niveau de l'athlétisme congolais.

« Si l'on peut s'y prendre tôt, dans quatre ans, je pense que nous pourrons réaliser ce vœu de faire de l'athlétisme le sport préféré des Congolais à l'horizon 2028 », a commenté Ange Thomas Sidney

Ndandou.

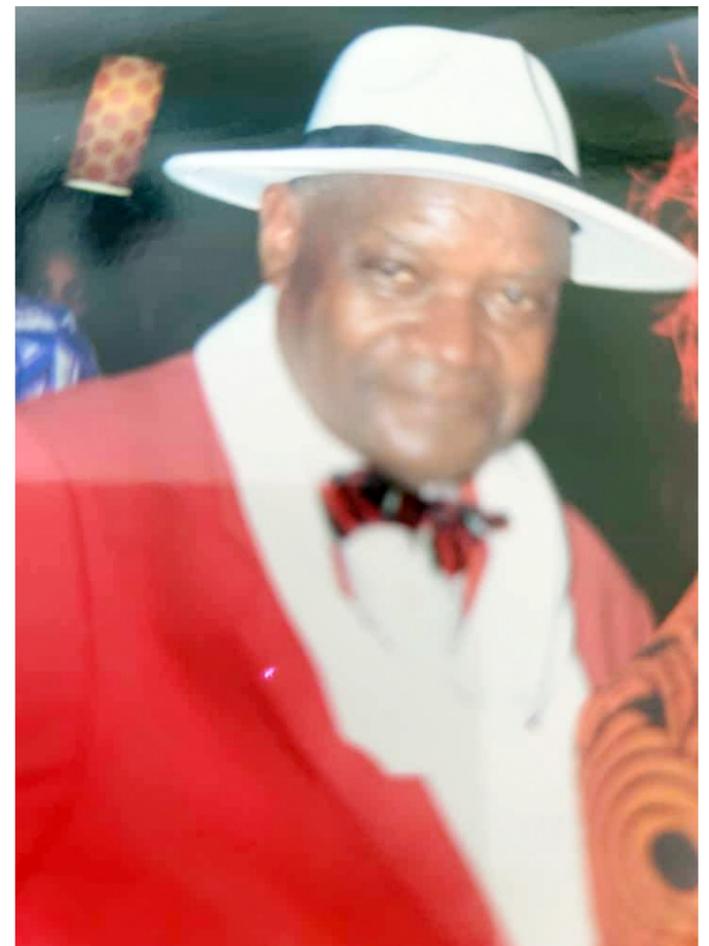
L'ancien président de la FCA a souhaité bon vent à la nouvelle équipe dirigeante tout en promettant de lui apporter son soutien. « Je vous invite à être unis et de placer votre mandat dans l'inclusion, l'amour car l'athlétisme a besoin de tout le monde pour aller de l'avant. Je reste à votre disposition pour toute fin utile », a déclaré José Cyr Ebina. « Pour toute fin utile, nous ne nous détournerons pas de vous. Chaque fois, on aura besoin de votre apport, on reviendra toujours vers

vous », a assuré le nouveau président.

La cérémonie de passage de consignes s'est déroulée en présence des représentants du ministère des Sports et du Comité national olympique et sportif congolais. « L'Olympiade 2024-2028 est le moment des engagements à mieux faire. Etre élu à un poste c'est bien mais prouver que l'on mérite c'est mieux », a souligné Likoué Furet, le représentant du ministère.

James Golden Eloué et Aubie Gélie Ebata (stagiaire)

## NÉCROLOGIE



La famille Bakouma a la profonde douleur d'informer les parents, amis et connaissances du décès de leur frère et oncle paternel Mathias Bakouma, alias Alhy Biboy, survenu le 30 octobre 2024.

La veillée mortuaire est située à Madibou derrière le cimetière du président Fulbert Youlou.

Le programme des obsèques sera communiqué ultérieurement



AVIS À MANIFESTATION D'INTÉRÊT  
REPUBLICQUE DU CONGO

MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'ELEVAGE ET DE LA PECHE

(SERVICES DE CONSULTANTS INDIVIDUELS)

Projet de Développement Intégré des Chaines de Valeurs Agricoles au Congo « PRODIVAC »

**AMI N° 03/MAEP/UCP-PRODIVAC 2024**

Secteur : Agriculture

Référence de l'accord de financement : Prêt FAD 2000200004602

N° d'identification du Projet : P-CG-A0-002



1. Le Gouvernement de la République du Congo a reçu un prêt du Fonds Africain de Développement (FAD) afin de couvrir le coût du Projet de Développement Intégré des Chaines de valeurs Agricoles au Congo « PRODIVAC », et a l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées au titre de ce prêt pour financer le contrat : « **Recrutement d'un Spécialiste en Finance Rurale** ».

Les services prévus au titre de ce contrat comprennent notamment : (1) apporter un appui conseil à l'équipe de l'UCP du PRODIVAC sur les aspects techniques dans le domaine de finance rurale ; (2) assurer la préparation des manuels d'opérationnalisation des différents mécanismes de financement en relation avec les différents partenaires du projet ; (3) appuyer le projet à l'élaboration des TDR/cahiers des charges/conventions pour la sélection de l'Opérateur financier ; (4) assurer la mise en œuvre des activités de Refinancement, de couverture partielle des risques du projet en relation avec les partenaires ; (5) assurer le renforcement des capacités des bénéficiaires à l'éducation financière ; (6) Définition des activités prévisionnelles constituant les programmes annuels de travaux ; (7) appuyer à la hiérarchisation des priorités, la définition et l'organisation du calendrier des travaux en concertation avec les autres services, et en tenant compte des différentes contraintes ; (8) assurer l'identification participative de l'ensemble des besoins en formation (bénéficiaires du projet, communautés, personnel de la Cellule et services techniques) en concertation avec les partenaires ; (9) assurer l'élaboration des programmes annuels de formation du volet financement pour les promoteurs, Institutions Financières Partenaires (IFP), etc. ; (10) assurer l'organisation techniques des rencontres des partenaires du projet sur une base régulière pour évaluer les progrès et recommander des ajustements aux approches initiales ; (11) participer à la l'élaboration des plans d'action annuels, y compris les tâches et activités y afférentes ; (13) participer à la Rédaction des rapports périodiques et ; (14) participer à la diffusion de manuels d'opération pour le financement . La durée du contrat est de douze (12) mois à temps plein à dater de la notification de démarrage des prestations. Le contrat est renouvelable sous réserve de l'évaluation de la performance jugée satisfaisante par le Client et la disponibilité de ressources financières.

2. L'Unité de Coordination du projet PRODIVAC, ci-après dénommée « l'Organe d'Exécution, (OE) en sigle » invite les consultants individuels intéressés à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent produire les informations sur leurs capacités et expériences démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations : (i) lettre de motivation, datée et signée, (ii) Curriculum-Vitae (CV) daté, signé et récent mettant en exergue les prestations et/ou missions similaires, et (iii) copies certifiées de diplômes pertinents, références et coordonnées des clients et toute autre information pertinentes).

3. Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront par comparaison des CVs conformément au Cadre de passation des marchés pour les opérations financées par le Groupe de la Banque africaine de développement, édition d'octobre 2015, disponible sur le site web de la Banque à l'adresse :

<http://www.afdb.org>. L'intérêt manifesté par un Consultant n'implique aucune obligation de la part de l'Emprunteur de le retenir sur la liste restreinte.

4. Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations complémentaires (notamment les Termes de références) à l'adresse mentionnée ci-dessous aux jours et heures d'ouverture des bureaux suivantes : de lundi à vendredi, de 09h00 à 15 h00, heure locale (TU+ 1).

5. Les expressions d'intérêt doivent être déposées à l'adresse mentionnée ci-dessous au plus tard le 25 novembre 2024 à 12 h 00, heure locale (TU+ 1) et porter expressément la mention suivante : « AMI N° 03/PPM/MAEP/UCP-PRODIVAC-2024 : RECRUTEMENT D'UN SPECIALISTE EN FINANCE RURALE », ou transmis par mail en format PDF à l'adresse ci-après :

Unité de Coordination du PRODIVAC

A l'attention de : Monsieur le Coordonnateur du PRODIVAC

Résidence Paul GULU, derrière l'Ambassade des USA, secteur Blanche Gomez Brazzaville-Congo

Tél : (242) 06 644 75 07

E-mails : [prodivaccongo@gmail.com](mailto:prodivaccongo@gmail.com)/[estelle.bouss@yahoo.fr](mailto:estelle.bouss@yahoo.fr).

**ÉTABLISSEMENT DE LA LISTE RESTREINTE**

Les manifestations d'intérêts seront évaluées sur la base des critères ci-dessous :

1. Qualification générale (formation et expérience générale) : [30 points]

- Formation générale d'au moins BAC + 5 en finances, monnaie, crédit, banque ou dans un domaine équivalent : 10 points
- Formation spécifique en Finance Rurale : 10 points
- Expérience professionnelle générale d'au moins sept (07) ans dans le domaine du crédit ou similaire : 10 points

2. Expériences spécifiques relatives aux prestations à réaliser : [60 points]

- Avoir mené des missions au moins trois (03) missions en qualité d'expert en finance rurale ou similaires : 30 points (10 points/mis-sion) ;
- Avoir travaillé dans une institution financière : 15 points
- Avoir participé à la mise en place d'un mécanisme financier rural : 15 points

3. connaissance de la région et des outils : [ 10 points]

- Avoir une connaissance de la région subsaharienne (05 points) ;
- Connaissance de l'outil informatique (05 points)

La note minimale requise pour être éligible est de 70 points sur 100. Le candidat de premier rang sera invité à négocier un contrat.

## INSERTION PROFESSIONNELLE

## Près de 200 jeunes reçoivent des attestations de fin de formation

Du 2 juillet au 20 septembre, près de 200 étudiants et diplômés sans emploi ont suivi, au Centre culturel Jean-Baptiste-Taty-Loutard (CCJBTL) de Pointe-Noire une formation sur l'outil informatique portant sur les logiciels Excel, Sage comptabilité et Gestion commerciale. La remise des attestations de fin de formation a eu lieu le 7 novembre en présence d'Evelyne Tchitchelle Moe Poaty, présidente du Conseil départemental et municipal, maire de la ville de Pointe-Noire.

Initiée par le CCJBTL) avec l'appui financier de la société Chevron Congo S.A.U, la deuxième édition de formation a permis aux apprenants venus de plusieurs instituts et universités de Pointe-Noire et des diplômés sans emploi de parfaire leurs connaissances en Excel, Sage comptabilité et Gestion commerciale. Ce qui va leur permettre d'avoir des aptitudes en la matière une fois intégrés en entreprise. « Nous espérons que ces notions apprises et acquises nous seront bénéfiques, notamment pour ceux qui sont à la recherche de l'emploi et ceux qui poursuivent encore leur cursus académique », a dit l'apprenante Fortune Itoua, s'exprimant au nom de ses collègues. Elle a remercié les encadreurs pour leur disponibilité et leur abnégation à transmettre leur savoir mais aussi l'Association Pointe-Noire dynamique culturelle, gérante du CCJBTL, la mairie de Pointe-Noire et la société Chevron Congo S.A.U. Pendant deux mois, quatre encadreurs ont été au service des apprenants en leur dispensant des notions nécessaires à la formation. « Il a été un moment important et essentiel pour les apprenants de découvrir Sage i 100 outil complet et adapté



pour la gestion des entreprises de toutes tailles, mais aussi de renforcer leurs acquis sur Excel pendant deux semaines du 8 au 19 juillet 2024, avant de s'imprégner du logiciel Sage Comptabilité et Gestion Commerciale deux mois durant. Que dire de plus sur Sage, son utilisation simplifiée permet de centraliser toutes les données relatives aux commandes, charges diverses et bien plus encore », a dit Guy Serges Titi, encadreur.

L'implication et l'appui de Chevron Congo S.A.U à la formation et à l'encadrement des jeunes, tout comme

le soutien du Conseil départemental et municipal de Pointe-Noire, ont été salués par Daniel Bongo Bouiti, président de l'Association Pointe-Noire dynamique culturelle, chargée de la gestion dudit centre. « La formation de ces jeunes est pour le bureau du Conseil départemental et municipal

de Pointe-Noire une contribution pratique à l'orientation du président de la République relative à l'urgence de répondre aux attentes des jeunes pour l'année 2024 », a-t-il déclaré.

En remerciant les apprenants pour leur assiduité lors de la formation qui leur a donné de nombreuses opportu-

nités en vue de leur insertion dans le monde du travail ainsi que tous ceux qui ont œuvré à son succès, Evelyne Tchitchelle Moe Poaty, maire de la ville, a conclu: « La deuxième édition des formations en logiciels Excel, Sage comptabilité et Gestion commerciale qui s'achève aujourd'hui ne peut que nous honorer dans la mesure où elle intègre parfaitement la vision du chef de l'Etat, son excellence Denis Sassou N'Gusso, qui a bien voulu dédier l'année 2024 à la jeunesse. Vous jeunes qui avez eu l'honneur et le privilège de prendre part à cet atelier de renforcement de capacités, je vous exhorte à capitaliser sur les notions apprises pour être demain des cadres valables dans les entreprises ».

Tous les apprenants ayant pris part à la formation ont reçu les diplômes de participation tandis que les quinze meilleurs qui se sont distingués ont reçu chacun un ordinateur portable.

**Hervé Brice Mampouya**

11<sup>e</sup> ÉDITION DU CARROUSEL INTERNATIONAL DE LA MODE

## L'événement prévu en décembre dans la ville océane

Le rendez-vous qui célèbre la mode et la créativité africaine, tout en apportant un soutien indéfectible aux créateurs et aux artisans du continent, aura lieu du 5 au 8 décembre à Pointe-Noire. Pascaline Kabré Turmel, la promotrice, a animé le 8 novembre une conférence de presse en compagnie des différents partenaires pour fixer l'opinion sur son organisation.



La tribune lors de la conférence de presse annonçant la 11<sup>e</sup> édition du Carrousel international de la mode/Adiac

Dix ans après la première édition tenue en 2014, le Carrousel international de la mode va lancer la 11<sup>e</sup> édition qui a pour thème « Alliances gagnantes : trouver le partenaire qui boostera votre croissance pour aller plus loin ». Elle fera peau neuve avec beaucoup d'innovations apportées à l'organisation et à la programmation. Un élargissement perceptible des partenaires pour donner encore plus de professionnalisme à l'événement afin de répondre aux attentes des professionnels et du public. « La particularité de la 11<sup>e</sup> édition est qu'on a ouvert le festival à plus de partenaires qui ont été associés à l'organisation pour plus d'efficacité. Des partenaires qui soutiennent l'événement depuis quelque temps qui, cette fois-ci, font partie du comité d'organisation », a indiqué Pascaline Kabré Turmel.

Selon elle, le Carrousel international de la mode a eu un succès qui ne se dément plus, notamment avec les talents locaux qui émergent et certains ont même eu le privilège d'aller représenter le

Congo à l'extérieur. C'est le cas de la mannequin (qui figure sur l'affiche officielle cette année) qui a eu récemment le privilège d'aller défendre les couleurs du Congo au Mali, en compagnie d'un autre mannequin. Son parcours, son expérience et sa motivation ont édifié l'assistance sur le métier de mannequin qui, malheureusement, fait l'objet des préjugés injustifiés, a reconnu la Top model. « Au Carrousel international de la mode, nous mettons en affiche les tops model qui véhiculent les valeurs que nous défendons notamment les valeurs africaines. C'est le cas de la Top model de cette année qui fait partie de nos coups de cœur », a renchéri la promotrice du Carrousel.

Pascaline Kabré Turmel a indiqué que contrairement à l'édition passée, le concours de nouveaux talents n'aura pas lieu cette année pour la simple raison que le Carrousel international de la mode ne veut plus faire de l'à peu près. « Nous estimons qu'en un mois, les jeunes talents ne seront pas prêts pour présenter un tra-

vail de qualité. Le concours des écoles de couture a également été annulé pour que les jeunes nous présentent à la 12<sup>e</sup> édition un travail acceptable. Ainsi, seul le concours de mannequin a été maintenu et se déroulera le jour du grand défilé. Chaque année, le Carrousel international de la mode offre des formations gratuites aux participants. Cette fois-ci, la formation sera assurée par M. Diawara de la Guinée », a-t-elle informé.

Notons que le Carrousel international de la mode est né pour soutenir la créativité des jeunes talents et de les aider à s'intégrer sur la scène mondiale. C'est une plateforme de visibilité et de valorisation du talent. Ainsi chaque année, les stylistes, créateurs, mannequins et tous les corps de métiers gravitant autour de la mode échangent, discutent, partagent leurs expériences dans le souci de faire de l'événement un moteur de croissance pour le secteur de la mode en Afrique.

**H.B.M.**

## HUMEUR

## Des brigades d'assainissement, un moyen de parer au plus vite à l'insalubrité

En attendant l'avènement d'une autre société spécialisée dans le ramassage des ordures ménagères dans nos villes, les administrateurs-maires des arrondissements de ces agglomérations devraient imaginer au plus vite une stratégie transitoire pouvant permettre de nous débarrasser très rapidement de ces montagnes d'ordures qui jonchent des artères, rues et places publiques, car elles sont une porte ouverte à toute sorte d'épidémie.

Comme le déclenchement des épidémies n'attend que de pareilles occasions d'insalubrité notoire, associées aux pluies qui ont commencé à tomber sur Brazzaville et Pointe-Noire, les chefs de zone, de bloc, de quartier et les administrateurs-maires devraient agir au plus vite en créant dans des quartiers des « brigades d'assainissement quotidien ». Ces brigades dotées de brouettes, pelles, pousse-pousse et des camions d'hygiène des mairies peuvent bien rendre nos villes propres dans un temps record.

Si cela n'est pas fait, l'impression qui se dégage est que les autorités en charge des municipalités sont en « panne » de stratagèmes sanitaires. Hier, Brazzaville portait l'épithète de Brazza-la-verte et Pointe-Noire, Ponton-la-belle. Aujourd'hui, ces épithètes se sont transformées en Brazza-la-saleté et Ponton-les-moustiques. Pourtant, chaque premier samedi du mois, ces villes doivent être débarrassées des tas d'immondices qui existent ici et là.

Pourquoi ne pas imiter le préfet de Paris des années 1883, Eugène Poubelle, ayant constaté que cette ville devenait de plus en plus sale, avait rendu public un arrêté préfectoral pour mobiliser tout le monde afin que l'hygiène des espaces publics puisse être une priorité? Nos administrateurs-maires et nos chefs de quartier peuvent rapidement agir ainsi car il n'est jamais interdit de copier ce qui est bon.

Les odeurs qui dégagent les décharges dans nos rues et la prolifération des mouches ainsi que d'autres insectes sont de vrais agents vecteurs des maladies telles que le paludisme, la fièvre typhoïde, le choléra, la pneumopathie, les crises de l'asthme, etc. Formons vite des brigades d'assainissement et mobilisons les pour rendre dans un laps de temps nos villes propres en attendant d'autres solutions.

Suivez mon regard !

**Faustin Akono**

## PONT ROUTE-RAIL BRAZZAVILLE-KINSHASA

## La RDC se montre rassurante

En séjour de travail à Brazzaville, le ministre d'Etat en charge des Infrastructures et des Travaux publics de la République démocratique du Congo (RDC), Alexis Gisaro, a échangé, le 7 novembre, avec le chef de l'Etat, Denis Sassou N'Gusso.

Le président de la République et le ministre d'Etat de la RDC ont évoqué plusieurs projets d'intérêt commun, parmi lesquels le projet de construction du pont route-rail sur le fleuve Congo entre Brazzaville et Kinshasa. D'après le rapport fait au chef de l'Etat, il ressort que les obstacles à la réalisation de ce projet ont été levés et dans une année, les travaux pourront démarrer.

« Nous avons instruit les deux structures et donné des instructions pour qu'à partir du mois de janvier, un chronogramme très clair soit déployé, et nous allons assurer véritablement le suivi. Les études avaient été déjà faites et toutes les négociations qui vont avec, de manière à ce que dans une perspective d'une année, que l'on procède à la pose de la première pierre », a déclaré le ministre d'Etat de la RDC, Alexis Gisaro.

Il a saisi cette occasion pour rendre compte au président Denis Sassou N'Gusso de la visite effectuée sur la route Brazzaville-Pointe-Noire et



La poignée de main entre Denis Sassou N'Gusso et Alexis Gisaro

**« Nous avons instruit les deux structures et donné des instructions pour qu'à partir du mois de janvier, un chronogramme très clair soit déployé, et nous allons assurer véritablement le suivi. Les études avaient été déjà faites et toutes les négociations qui vont avec, de manière à ce que dans une perspective d'une année, que l'on procède à la pose de la première pierre »**

des enseignements tirés en matière de partenariat public-privé, une approche de gestion des infrastructures qui l'a particulièrement marqué.

« Nous avons échangé avec le président de la République autour des projets d'intérêt commun, des projets d'intégration, essentiellement dans le secteur d'activité qui sont les infrastructures. Le modèle congolais, comme je l'appelle, de partenariat public-privé montre clairement que cette approche est la meilleure, puisque nous voulons obtenir des infrastructures de qualité et des infrastructures pérennes », a indiqué Alexis Gisaro.

Le projet du pont route-rail entre les villes de Kinshasa et de Brazzaville s'inscrit dans le cadre du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique. Il vise le renforcement du processus d'intégration régionale et l'amélioration du cadre de vie de la population.

**Yvette Reine Boro**

## RÉFLEXION

## Un quart d'humains en plus !

Un quart d'êtres humains de plus vivra sur notre Terre d'ici à la fin de ce siècle, ce qui fera franchir à la population mondiale le seuil de huit milliards : telle est l'information que l'Organisation des Nations unies a rendu publique la semaine dernière, lors de la Journée mondiale de la population, au terme d'une analyse scientifique menée des mois durant sur les cinq continents que compte notre planète. Avec cette précision qui mérite, chacun de nous en conviendra, la plus grande attention selon laquelle plus d'un humain sur quatre vivra en Afrique en 2050 et plus d'un sur trois au tout début des années 2100.

S'il fallait une preuve que le continent africain est appelé à jouer un rôle clé dans le devenir de l'espèce humaine, ces chiffres sont là pour l'apporter. Ceci d'autant plus que le continent joue dès à présent un

rôle capital dans la lutte contre le dérèglement climatique qui nous menace tous et que seule la protection de la nature permettra de combattre efficacement.

Sur la base de ce double constat qui est indiscutable parce que fondé sur les observations très précises effectuées sur les cinq continents, il ne fait plus aucun doute que l'Afrique va jouer, dans les décennies et le siècle à venir, un rôle capital dans la lutte que notre espèce animale se trouve forcée de mener alors même qu'elle a imposé, tout au long des derniers millénaires, sa domination sur les autres espèces que compte la Terre. Une évidence que la gouvernance mondiale va devoir prendre en compte, puis placer au cœur des actions qu'elle entreprendra si elle veut survivre au-delà du présent siècle dont nous vivons les premières décennies.

D'aucuns diront que les grandes puissances de l'hémisphère nord, qui dominent la sphère humaine, continueront certainement de refuser de prendre en compte cette réforme fondamentale et feront tout pour garder la prééminence que leur confère notamment le siège de membres permanents du Conseil de sécurité des Nations unies. Sans doute, en effet, mais le poids de plus en plus lourd de l'Afrique dans la population humaine finira tôt ou tard, et plutôt tôt que tard, par les contraindre à changer d'attitude.

Dans ce contexte que plus personne ne pourra ignorer au cours des sept décennies à venir et que, d'ailleurs, les grandes puissances comme la Chine, la Russie, l'Union européenne, l'Inde, les Etats-Unis prennent d'ores et déjà en compte, les gouvernants africains ont une carte majeure à jouer sur la table

diplomatique mondiale. Mais ils n'y parviendront que s'ils font de l'Union africaine un puissant, très puissant levier institutionnel, ce qui n'est évidemment pas le cas dans le moment présent.

Réformer, restructurer, adapter les institutions de l'Union aux réalités des temps à venir est de façon évidente l'enjeu majeur des prochaines années. Avec, au centre de ces actions, la volonté d'obtenir enfin sur la scène mondiale la place que les deux milliards d'êtres humains qui vivront sur les territoires africains devront légitimement occuper dans la gouvernance planétaire.

Même si cela n'est pas encore évident, l'Afrique a entre les mains tout ce qu'il faut pour s'imposer à bref délai comme l'acteur incontournable de la gouvernance mondiale.

**Jean-Paul Pigasse**